



Assemblée générale

Distr. générale
5 septembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 130 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Dixième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le dixième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement a été établi en application du paragraphe 34 de la section II de la résolution 57/292, du paragraphe 53 de la résolution 65/269 et de la section III de la résolution 66/258.

Depuis la publication du neuvième rapport annuel (A/66/527), une étape cruciale a été franchie avec l'achèvement des travaux de rénovation du bâtiment du Secrétariat et le retour de ses occupants. Début juillet 2012, les fonctionnaires ont commencé à se réinstaller dans le bâtiment, opération qui devrait toucher à sa fin en novembre 2012. À la mi-septembre, plus d'un millier de fonctionnaires avaient réintégré le bâtiment du Secrétariat. Dans les mois qui ont précédé la réoccupation des locaux, des tâches d'une importance capitale ont été menées à bien : il a notamment fallu terminer la façade-rideau, installer et mettre en service les infrastructures du sous-sol qui desservent le Secrétariat, aménager les étages et préparer le bâtiment à accueillir ses occupants. D'importants progrès ont également été réalisés au cours de l'année écoulée en ce qui concerne les travaux de rénovation du bâtiment des conférences, qui devraient s'achever en décembre 2012 pour permettre une occupation des locaux début 2013. La rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale devrait quant à elle démarrer début 2013 et se terminer mi-2014.

* A/67/150.



L'un des aspects positifs qu'il faut retenir de l'exécution du plan-cadre d'équipement réside dans le fait que, depuis le précédent rapport, les délais prévus pour les travaux de rénovation ont été respectés, y compris pour le bâtiment du Secrétariat, où ils ont été achevés moins de trois mois au-delà de l'échéance fixée à la mi-2007 (A/62/364, tableau 2), alors qu'ils avaient débuté avec quelque retard en raison de la nécessité de trouver un plus grand nombre de locaux transitoires.

La situation financière du projet est restée stable. À la date du 31 juillet 2012, soit quatre ans après le démarrage des travaux, le coût total du projet tel qu'initialement prévu excède de 12,8% le budget qui avait été voté par l'Assemblée générale en décembre 2007 (résolution 61/251).

En réponse à la demande de l'Assemblée générale priant le Secrétaire général de tout faire pour éviter les augmentations de budget en suivant des pratiques de gestion saines et de s'employer à faire en sorte que le projet soit achevé sans sortir des limites de l'enveloppe budgétaire qu'elle a approuvée, le présent rapport soumet à l'examen de l'Assemblée générale des propositions tendant à réduire ou compenser les coûts, ce qui devrait permettre, dans l'hypothèse où elles seraient entérinées, de mener le projet à bien sans devoir faire appel à des contributions supplémentaires.

Le présent rapport fait également le point sur les sommes à prévoir au titre des dépenses connexes et du centre informatique auxiliaire, qui ne figuraient ni dans le projet initial des travaux, ni dans le budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement. Aucun effort ne sera ménagé pour financer les dépenses connexes dans les limites du budget, mais, au vu du stade actuel d'exécution du plan-cadre et compte tenu des ressources à prévoir pour couvrir ces dépenses, il est peu probable que cet objectif puisse être atteint. Des prévisions de dépenses détaillées au titre des frais connexes sont présentées dans l'additif au présent rapport (A/67/350/Add.1).

Il est proposé de faire rapport, à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, des dépenses finales au titre des frais connexes et du centre informatique auxiliaire pour l'exercice biennal 2012-2013, ainsi que du total cumulé des dépenses pour la période comprise entre 2008 et 2011. Il est également proposé à l'Assemblée générale d'examiner le financement du montant total de ces dépenses en même temps que le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.

Pour ce qui concerne le financement du projet de plan-cadre d'équipement, des frais connexes et du centre informatique auxiliaire, le Secrétaire général demande que l'autorisation d'engagement qui lui a été accordée pour 2012 soit prorogée en 2013 pour financer le solde des prévisions de dépenses et sollicite l'approbation de l'Assemblée générale pour engager des dépenses complémentaires en 2013 à hauteur de 167 773 400 dollars.

I. Introduction

1. La stratégie du plan-cadre d'équipement a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2007, aux termes de sa résolution 62/87. Les travaux ont démarré en mai 2008 et devraient s'achever fin 2014. Le présent rapport fait le point sur l'état d'avancement du projet depuis la publication, en octobre 2011, du neuvième rapport annuel sur la question (A/66/527).

2. L'Assemblée générale a approuvé en décembre 2006, par sa résolution 61/251, le budget total du projet pour le plan-cadre d'équipement, d'un montant de 1 876,7 millions de dollars. Cette décision a été prise sur la base du choix retenu pour la stratégie de mise en œuvre, à savoir la stratégie IV, qui était celle des quatre propositions présentées dans le troisième rapport annuel (A/60/550, A/60/550 et Corr.1 et 2 et Add.1) que le Secrétaire général a recommandée.

3. En 2007, le Secrétaire général a revu les estimations du coût d'achèvement du projet en tenant compte de la hausse des prix consécutive au retard pris dans la mise en route des travaux et a présenté, dans son cinquième rapport annuel sur la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement (A/62/364), un coût révisé de 2 096,3 millions de dollars, soit une augmentation prévue de 219,6 millions de dollars. Dans ce même rapport, le Secrétaire général proposait également de revoir la stratégie IV pour l'exécution du projet.

4. La nouvelle approche ne modifiait en rien la portée générale des travaux de rénovation, mais proposait d'accélérer leur exécution en réduisant leur échelonnement. Baptisée « stratégie accélérée IV », elle était censée compenser partiellement (à raison de 29,5 millions de dollars) l'augmentation prévue des coûts et réduire de deux ans la durée des travaux; des efforts en termes d'analyse de la valeur pourraient être entrepris afin d'atténuer plus encore les hausses projetées.

5. La stratégie accélérée IV a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2007, aux termes de sa résolution 62/87, sans majoration aucune du montant total du budget approuvé, à savoir 1 876,7 millions de dollars. Le présent document expose l'état d'avancement du projet par rapport à la stratégie accélérée IV et au coût total du projet, fixé à 1 876,7 millions de dollars.

II. Progrès enregistrés depuis la publication du neuvième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement

A. État d'avancement des travaux de rénovation

6. Les travaux de rénovation des bâtiments du Secrétariat et des conférences ont démarré en février et mai 2010 respectivement. Ils ont été interrompus dans le bâtiment des conférences après les attaques dont ont fait l'objet les installations de l'ONU dans différents pays et le relèvement consécutif du niveau de menace auquel le Siège est exposé. Grâce à une contribution volontaire du pays hôte, des mesures de sécurité renforcées ont été mises en place et les travaux ont repris. La conception de l'ensemble du complexe a été sensiblement revue pour offrir une meilleure protection, mais la réalisation de ces nouvelles études a entraîné un retard d'environ un an dans le calendrier des travaux. La rénovation des différents étages du bâtiment

du Secrétariat a débuté en juillet 2012; elle devrait s'achever en novembre de la même année, date à laquelle les fonctionnaires devraient pouvoir réoccuper les locaux. Les travaux qui concernent le bâtiment des conférences seront terminés en décembre 2012. La rénovation des sous-sols a bien avancé et devrait être entièrement finie début 2013. Les travaux de rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale démarreront quant à eux début 2013 pour s'achever mi-2014.

7. Les principaux travaux d'infrastructure réalisés dans les sous-sols ont été entrepris en trois tranches, en partant du nord vers le sud. La première tranche a été achevée en avril 2009 et la deuxième en 2011. La troisième tranche des travaux a démarré au cours de l'été 2011 et devrait être terminée début 2013. Les anciens systèmes ont été maintenus en service dans certaines parties du complexe pendant l'installation des nouveaux systèmes. Cela a posé quelques problèmes, mais le processus sera simplifié et les risques seront moindres à partir du début 2013, lorsque le bâtiment de l'Assemblée générale sera fermé pour permettre sa rénovation.

8. Depuis la publication du précédent rapport, le remplacement des anciennes façades-rideau des bâtiments du Secrétariat et des conférences est chose faite. Les études techniques et les opérations d'achat réalisées en vue du remplacement de la façade-rideau du bâtiment de l'Assemblée générale sont achevées; les éléments nécessaires sont en cours de fabrication et leur installation devrait débiter début 2013; cette partie des travaux devrait prendre environ un an.

9. L'installation des systèmes audiovisuels et du matériel de sonorisation devant équiper les salles de conférence rénovées était en cours lors de l'établissement du présent rapport. Les systèmes centraux de coordination, de contrôle et de stockage des données audio et vidéo étaient également en cours d'installation; ils seront intégrés lors de la rénovation du bâtiment des conférences, fin 2012. Le Secrétariat profitera de l'occasion qu'offre le plan-cadre d'équipement pour mettre en place un système électronique de plaques nominatives dans les salles de conférence, qui s'inscrit dans le droit fil de l'initiative en faveur des économies de papier. L'utilisation de ces systèmes électroniques améliorera les services de conférence.

B. Occupation du bâtiment du Secrétariat

10. Au paragraphe 18 de sa résolution 65/269, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire en sorte que la réinstallation du personnel du Secrétariat depuis les locaux transitoires se déroule de la manière la plus efficace et la plus rapide possible, en mettant pleinement à profit les enseignements tirés du projet afin d'éviter les retards.

11. À l'issue d'une période de 30 mois au cours de laquelle le bâtiment du Secrétariat a été entièrement rénové et modernisé, la réinstallation du personnel a commencé en juillet 2012.

12. Le retour des occupants s'est fait progressivement depuis le 7 juillet 2012, certains week-ends ayant été réservés à cet effet. L'opération devrait être pratiquement terminée en novembre 2012. Mi-septembre 2012, plus d'un millier de fonctionnaires avaient réintégré le bâtiment rénové du Secrétariat. Les premières réactions suscitées par l'aménagement des étages et des bureaux ont été positives : le personnel s'est dit ravi des locaux plus lumineux, du caractère plus transparent et

collégial du système de bureaux paysagers, ainsi que de l'amélioration des installations.

C. Réinstallation du personnel depuis les locaux transitoires

13. Fin novembre 2012, la réinstallation du personnel dans le bâtiment rénové du Secrétariat sera terminée. Des efforts seront déployés afin de reloger les fonctionnaires qui occupent des locaux transitoires dans des bâtiments qui devraient être entièrement libérés.

14. Des locaux transitoires ont été loués en 2007 et 2008 en application de la stratégie accélérée IV, après le retard pris par le projet de construction d'une tour de bureaux à l'usage de l'ONU – projet baptisé « UNDC-5 » – qui aurait mis à disposition un seule et unique ensemble de locaux transitoires. À l'époque, le marché locatif était très actif et il fallait que le Secrétariat limite le risque que l'Organisation ne se trouve privée de locaux à usage de bureaux en cas de retard des travaux de construction qui empêcherait de réintégrer le bâtiment du Secrétariat à l'expiration des baux conclus pour les locaux provisoires. En outre, l'Organisation tablait sur la poursuite de l'expansion et, partant, de la demande de locaux transitoires auprès la période prévue pour le plan-cadre d'équipement. Aussi le Département de la gestion a-t-il décidé de louer des locaux pour une durée supplémentaire suffisante après 2012 afin de pouvoir faire face à des retards dans la livraison des travaux et à de futurs besoins en locaux.

15. Le tableau 1 ci-après donne des précisions sur les quatre sites de locaux transitoires et les baux dont ils sont assortis.

Tableau 1
Baux conclus pour les locaux transitoires

| <i>Bâtiment</i> | <i>Date de prise d'effet du bail</i> | <i>Date d'expiration du bail</i> |
|--|--------------------------------------|----------------------------------|
| 305 East 46 th Street (Albano) | 24 juillet 2007 | 23 juillet 2017 |
| 380 Madison Avenue | 29 février 2008 | 25 janvier 2014 |
| Immeuble de la United Nations Federal Credit Union (UNFCU), Long Island City | 14 février 2008 | 30 avril 2018 |
| 730 Third Avenue | 30 juin 2009 | 31 décembre 2013 |

16. Au cours de l'année écoulée, les plans en vue du retour des occupants des locaux transitoires ont été achevés et les préparatifs devant mettre fin à la location des immeubles situés sur Madison Avenue et sur la Troisième Avenue ont été engagés. Une option envisageant de résilier le 31 mai 2013 le bail concernant les 23 200 mètres carrés de locaux occupés dans l'immeuble situé au 380 Madison Avenue a été prise, et le Secrétariat négocie actuellement les droits afférents à la résiliation anticipée des baux pour les bureaux loués au 380 Madison Avenue et pour ceux situés au 730, 3^e Avenue. Le contrat de bail dans ce deuxième immeuble ne comporte pas de clause de résiliation anticipée. En revanche, les autres locaux loués pour les besoins du plan-cadre d'équipement, à savoir l'immeuble Albano et l'immeuble de la United Nations Federal Credit Union (UNFCU), seront conservés.

17. Le Secrétaire général confirme qu'il a été tenu pleinement compte des enseignements tirés des précédents déménagements et que les préparatifs ont commencé en vue des autres déménagements auxquels il faudra procéder pour mener à bien le plan-cadre d'équipement.

18. Dans un souci d'économie qui aura des effets positifs sur le budget du plan-cadre d'équipement et permettra aussi de faire face aux besoins en locaux supplémentaires, l'Organisation a décidé de garder en location l'immeuble de l'UNFCU afin de conserver des locaux de regroupement pour le Bureau de l'informatique et des communications, ainsi que pour pouvoir accueillir le Bureau de la gestion des ressources humaines. Cette décision présente l'avantage d'éviter les pénalités pour résiliation anticipée. S'agissant de l'immeuble Albano, le bail court jusqu'à la fin juillet 2017, date à laquelle il sera décidé, en fonction de la stratégie concernant les besoins en locaux à moyen terme, s'il y a lieu de le proroger ou de le résilier. Le budget du plan-cadre d'équipement couvre la location des locaux transitoires dans la limite de la durée du plan.

III. Calendrier

19. Le Secrétaire général est heureux de pouvoir annoncer que le plan-cadre d'équipement a respecté le calendrier présenté dans le neuvième rapport annuel.

20. Comme indiqué dans le tableau 2 *infra*, les travaux réalisés dans le bâtiment du Secrétariat ont été achevés moins de trois mois au-delà de l'échéance indiquée dans le cinquième rapport annuel (A/62/364), qui avait été fixée en 2007. Le fait que la rénovation du bâtiment du Secrétariat, qui s'est étalée sur cinq ans, ait pu être menée à bien à peine trois mois plus tard que prévu initialement mérite d'être relevé.

21. D'après le calendrier qui figure au tableau 2, l'ensemble du projet, à l'exception du bâtiment de la Bibliothèque et de l'annexe sud, devrait être achevé avec environ un an de retard sur le calendrier initial indiqué dans le cinquième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement. Ce retard d'un an est dû à la réévaluation des dispositifs de sécurité à laquelle ont procédé l'Organisation et le pays hôte, comme expliqué ci-après. Il a ainsi fallu revoir les plans, de sorte que les travaux dans le bâtiment des conférences et, partant, dans le bâtiment de l'Assemblée générale, ont été retardés d'un an. Il est proposé de suspendre la rénovation de l'immeuble de la Bibliothèque et de l'annexe sud pour des raisons de sécurité, comme indiqué aux paragraphes 37 et 38 *infra*.

Tableau 2
Calendrier d'exécution envisagé pour le plan-cadre d'équipement

| Élément du projet | Délais figurant dans le document A/62/364 | | Délais figurant dans le document A/63/477 | | Délais figurant dans le document A/64/346 | | Délais figurant dans le document A/65/511 | | Délais figurant dans le document A/66/527 | | Projections actuelles | | Statut |
|---|--|---------------|--|---------------|--|---------------|--|---------------|--|-------------|-----------------------|-------------|--|
| | Début | Fin | Début | Fin | Début | Fin | Début | Fin | Début | Fin | Début | Fin | |
| Construction du bâtiment de la pelouse nord | Début 2008 | Mi- 2009 | Début 2008 | Mi- 2009 | Mi- 2008 | Fin 2009 | Mi- 2008 | Fin 2009 | Mi- 2008 | Fin 2009 | Mi- 2008 | Fin 2009 | Achevé |
| Bâtiment du Secrétariat | Début 2009 | Début 2012 | Début 2009 | Début 2012 | Fin 2009 | Mi- 2012 | Début 2010 | Mi- 2012 | Début 2010 | Mi- 2012 | Début 2010 | Mi- 2012 | Achevé |
| Bâtiment des conférences | Mi- 2009 | Mi- 2011 | Mi- 2009 | Mi- 2011 | Fin 2009 | Fin 2011 | Début 2010 | Début 2012 | Début 2010 | Fin 2012 | Début 2010 | Fin 2012 | Achèvement prévu selon le calendrier figurant dans le document A/66/527 |
| Bâtiment de l'Assemblée générale | Mi- 2011 | Mi- 2013 | Mi- 2011 | Mi- 2013 | Fin 2011 | Fin 2013 | Début 2012 | Fin 2013 | Début 2013 | Mi- 2014 | Début 2013 | Mi- 2014 | Achèvement prévu selon le calendrier figurant dans le document A/66/527 |
| Annexe sud | Début 2011 | Début 2012 | Début 2011 | Début 2012 | Fin 2011 | Début 2013 | Début 2012 | Mi- 2013 | – | – | – | – | Suspendu |
| Bâtiment de la Bibliothèque | Début 2012 | Début 2013 | Début 2012 | Début 2013 | Début 2013 | Fin 2013 | Début 2012 | Fin 2013 | – | – | – | – | Suspendu |
| Aménagement paysager | Mi- 2011 | Mi- 2013 | Mi-2009 | Mi- 2013 | Mi- 2011 | Fin 2013 | Mi- 2011 | Mi- 2013 | Mi- 2011 | Mi- 2014 | Mi- 2011 | Mi- 2014 | Achèvement prévu selon le calendrier figurant dans le document A/66/527 |
| Rénovation du complexe du Siège | Début 2008 | Mi- 2013 | Début 2008 | Mi- 2013 | Fin 2008 | Fin 2013 | Mi- 2008 | Fin 2013 | Mi- 2008 | Mi- 2014 | Mi- 2008 | Mi- 2014 | Achèvement prévu selon le calendrier figurant dans le document A/66/527 |

IV. Application du principe de responsabilité

A. Gouvernance

22. Dans sa résolution 66/258, l'Assemblée générale a souligné que l'application du principe de responsabilité, tel que défini au paragraphe 8 de sa résolution 64/259, était un pilier central de l'efficacité et de l'efficience en matière de gestion, qui exigeait l'attention des plus hauts fonctionnaires du Secrétariat et la plus grande détermination de leur part.

23. Le Secrétaire général adjoint à la gestion est responsable de l'exécution avec succès du plan-cadre d'équipement et a un rôle actif à jouer s'agissant de contrôler et de superviser l'avancement du projet afin d'assurer que les parties restant à réaliser soient exécutées dans les délais prévus et que les coûts soient autant que possible maintenus dans les limites du budget initialement approuvé.

24. Le Directeur exécutif du plan-cadre d'équipement qui, ayant rang de Sous-Secrétaire général, rend compte au Secrétaire général adjoint à la gestion, est chargé de la gestion quotidienne du projet et en assume la responsabilité.

25. Conformément à la résolution 64/228 de l'Assemblée générale, un Comité de coordination pour les dépenses connexes a été créé en 2010 pour assurer la coordination entre les départements participant au plan-cadre d'équipement. Présidé par le Secrétaire général adjoint à la gestion, il compte comme membres des représentants de haut niveau du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, du Département de l'information, du Bureau des services centraux d'appui, du Bureau de l'informatique et des communications et du Département de la sûreté et de la sécurité. Les représentants du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité y siègent en qualité de membres de droit.

B. Contrôle et audits

26. Outre le dispositif de gouvernance évoqué ci-dessus, le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) ont continué de réaliser des audits du projet.

27. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes du plan-cadre d'équipement de février à avril 2012. Dans son rapport annuel sur la vérification des comptes du plan-cadre d'équipement pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2011, le Comité a indiqué que, faute de disposer, en temps voulu, de prévisions de coûts transparentes et consistantes, les gestionnaires ne pouvaient guère prendre des décisions efficaces, ce qui pouvait entraîner des coûts et des retards supplémentaires dans l'exécution du projet. Le Comité a aussi déclaré qu'il n'était pas en mesure de donner l'assurance que l'Administration a pris en compte tous les éléments voulus pour déterminer le coût final du projet et qu'il estimait que ce coût devrait être supérieur au chiffre avancé (voir A/67/5 (Vol. V), résumé).

28. Le Département de la gestion des affaires a fait objection à cette évaluation. Le Département a souscrit à l'opinion du BSCI qui, dans son récent audit technique approfondi des travaux de construction du plan-cadre d'équipement, a conclu que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement gérait et contrôlait correctement

l'exécution du plan-cadre au vu de la taille, de la complexité et de la durée du projet. Pour le Département, le projet est actuellement géré selon une chaîne de responsabilité hiérarchique clairement définie et les données concernant les coûts et les réaménagements budgétaires ont été fournies de manière transparente et avec précision. On trouvera dans la section VII.B ci-dessous des explications concernant le « retard » accusé dans la communication des surcoûts entre le neuvième rapport annuel et la première partie de la reprise de la soixante-sixième session, en mars 2012. Les hauts responsables devant personnellement rendre compte des résultats du projet, ils veillent à ce que des décisions judicieuses soient prises et exécutées en temps voulu. L'équipe du projet bénéficie du concours de consultants dont le savoir-faire technique est utile pour assurer le contrôle des coûts et achever les tâches prévues dans les délais impartis.

29. Dans le cadre de la chaîne de responsabilité hiérarchique du Secrétariat, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité examine les rapports annuels du Secrétaire général sur le plan-cadre d'équipement avant leur présentation à l'Assemblée générale.

30. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a pris des mesures positives pour répondre à ces questions et à d'autres questions importantes qu'ont relevées le Comité des commissaires aux comptes et le BSCI. Il a procédé à un inventaire et à un examen d'ensemble des prévisions de dépenses du projet, notamment en ce qui concerne : a) les risques que présente encore le projet; b) les demandes d'avenant à prévoir jusqu'à l'achèvement du projet; c) l'accélération des activités en vue de respecter le calendrier; d) les réclamations qui ont été présentées et une provision pour les réclamations futures; e) des estimations actualisées concernant les contrats à prix maximum garanti restant à conclure. Le Bureau a validé de nouveau les prix et réexaminé la provision pour imprévus. Tout sera fait pour limiter les changements induits par les utilisateurs dans le bâtiment du Secrétariat, et il incombera à chaque responsable de département de financer les changements de dernière heure après l'approbation du plan initial. On trouvera à la section XII ci-dessous, pour examen par l'Assemblée générale, les propositions de financement basées sur l'examen d'ensemble des prévisions de dépenses et de l'échéancier des travaux.

31. À la section III de sa résolution 66/258, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de charger le BSCI d'entreprendre d'urgence un audit technique approfondi des travaux de construction du plan-cadre d'équipement, en s'intéressant particulièrement aux éléments qui ont conduit à prévoir un dépassement de 433 millions de dollars, et de lui rendre compte des résultats de cet audit au début de la partie principale de sa soixante-septième session. Le BSCI s'est attaché le concours d'un cabinet indépendant de services professionnels pour réaliser une évaluation des coûts de construction, du caractère raisonnable, des dépassements de coûts, des mesures de récupération potentielle des coûts et des enseignements tirés.

32. D'une durée de huit semaines, l'audit technique des travaux de construction du plan-cadre d'équipement, entamé en mai 2002, a été réalisé sur place au Bureau chargé du plan-cadre d'équipement. Dans son rapport d'audit, le BSCI a noté que les dépassements de coûts se justifiaient étant donné les changements intervenus dans la stratégie de mise en œuvre du projet, le renforcement des exigences en matière de sécurité et les coûts connexes non prévus au budget. Le BSCI a conclu que les coûts étaient raisonnables sachant que l'obtention des prix du marché et l'achat des divers services se sont faits par le recours aux procédures de passation de

marchés ou par la négociation de tarifs unitaires dans les différents marchés. L'audit, qui a consisté à examiner les dépenses effectuées par le projet ainsi que les prévisions de dépenses pour les travaux restant à réaliser, a débouché sur la conclusion qu'environ 90 % des marchés passés au titre des travaux de construction, d'une valeur d'environ 1,1 milliard de dollars, ont fait l'objet d'un appel d'offres conformément aux règles de l'Organisation des Nations Unies. Les 10 % restants représentaient les demandes d'avenant, qui ont été approuvées sur la base de taux fixés par appel d'offres.

33. En ce qui concerne les initiatives d'économie et le coût estimatif du reste des travaux, le BSCI a conclu que le Secrétariat avait fait des efforts pour atténuer la dérive des coûts, notamment en procédant à plusieurs analyses de la valeur et à un contrôle continu des coûts liés aux demandes d'avenant. Le BSCI a analysé les demandes de paiement au titre des travaux de construction et les demandes d'avenant pour juger du caractère raisonnable des coûts et déterminer des domaines potentiels de récupération en plus des mesures déjà mises en œuvre par le Secrétariat. Il a été reconnu que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement avait fait preuve de diligence en examinant les demandes de paiement mensuelles et les demandes d'avenant. L'audit a fait ressortir des cas isolés d'effets de coût potentiels et a recommandé d'étudier les possibilités de récupération des coûts dans ces cas isolés.

34. Pour donner suite aux recommandations du BSCI, le Secrétariat a procédé à un examen de ces constatations et établit actuellement un plan d'action pour mettre en œuvre ces recommandations. Pour celles qui doivent être appliquées à des projets d'équipements futurs, le Secrétariat mettra en place un dispositif de mise en œuvre.

C. Conseil consultatif pour le plan-cadre d'équipement

35. Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 57/292, le Secrétaire général a créé un conseil consultatif en décembre 2009. Composé actuellement des représentants du Brésil (Jayme Zettel), de l'Inde (K. T. Ravindran), du Kenya (Susan Kibue), de la Suisse (Anna Torriani) et des États-Unis d'Amérique (Kent Barwick), le Conseil consultatif s'est réuni six fois au total et une fois depuis la publication du neuvième rapport annuel. À la sixième réunion, tenue du 8 au 10 février 2012, les membres du Conseil ont entendu un exposé sur le projet et ont eu l'occasion de découvrir l'état d'avancement des études techniques et des travaux de construction et d'en débattre. La septième réunion devait se tenir du 12 au 14 septembre 2012, au cours de laquelle le Conseil entendrait un exposé faisant le point sur l'état d'avancement du projet ainsi que des exposés et communications détaillés sur les études techniques concernant le dispositif de protection à ériger sur la 1^{re} Avenue, les plans de rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale et les plans d'aménagement du site et des paysages.

V. Sécurité

36. Comme en a décidé l'Assemblée générale, le plan-cadre d'équipement comportera plusieurs améliorations destinées à renforcer la sécurité du complexe de l'ONU et celle des délégués, fonctionnaires et visiteurs. Il est indiqué dans le neuvième rapport annuel qu'outre ces initiatives, le pays hôte avait fourni des ressources pour financer le renforcement de la sécurité du bâtiment des conférences,

les travaux ayant déjà été réalisés. Le pays hôte a également fourni des ressources pour ériger un dispositif de protection sur le côté ouest du complexe, afin de mieux protéger les bâtiments donnant sur la 1^{re} Avenue. Les études techniques concernant le dispositif de protection allant de la 42^e à la 45^e Rue ont été achevées mi-2012 et, en juillet 2012, le pays hôte a accordé les approbations nécessaires pour ce dispositif, qui sera installé hors des limites de la propriété de l'ONU. Les travaux de construction commenceront à la fin du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session (en 2012). Quant à la tranche allant de la 45^e à la 48^e Rue, les travaux de construction seront réalisés à la fin de la phase du projet relative au bâtiment de l'Assemblée générale, vers le milieu de 2014.

37. Comme suite aux menaces accrues dont ont fait l'objet l'Organisation en 2010, les discussions se sont poursuivies avec les autorités du pays hôte au sujet d'un dispositif de protection des structures de la façade sud du complexe de l'ONU, à savoir les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud. Comme il est indiqué dans le neuvième rapport annuel, des études ont été réalisées sur le niveau de protection qui peut être assuré à ces bâtiments. L'élaboration du cahier des charges concernant ces bâtiments a été temporairement suspendue en attendant que soit résolu le problème de constructibilité d'un dispositif capable de résister à des explosions survenant à l'extérieur du complexe.

38. Le Secrétariat poursuivra ses consultations avec les autorités compétentes du pays hôte en vue de régler la question du dispositif de protection de l'Organisation. Toutefois, il ne semble pas raisonnable d'investir quelque 65 millions de dollars pour rénover ces deux bâtiments alors que ce problème n'est pas réglé. Par conséquent, puisqu'aucun accord n'a encore été trouvé avec les autorités compétentes du pays hôte et étant donné que le plan-cadre d'équipement sera achevé dans moins de 24 mois à compter de la date de publication du présent rapport, les études techniques et les travaux de rénovation concernant ces deux bâtiments resteront suspendus.

VI. Historique du budget du plan-cadre d'équipement

39. Six années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a établi le budget du projet. Ainsi qu'il ressort de la section I ci-dessus, lorsque la stratégie IV accélérée a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2007, le coût estimatif du projet était de 219,6 millions de dollars supérieur au budget de 1 876,7 millions de dollars qui avait approuvé par l'Assemblée générale l'année précédente, sur la base de la stratégie IV (A/62/364, tableau 1). Cela représentait un manque à gagner de 11,7 % par rapport au coût estimatif total du projet à l'époque. Comme il est indiqué dans le cinquième rapport annuel, l'augmentation du coût total était due à trois raisons. En premier lieu, la plupart des augmentations projetées s'expliquaient par les retards de calendrier. Ceux-ci n'avaient fait qu'aggraver les effets de l'inflation sur les coûts de construction et les loyers. La deuxième raison était la hausse rapide du prix des loyers commerciaux dans le quartier de l'ONU à New York. La troisième était que le devis de certains lots de travaux avait augmenté (A/62/364, par. 23).

40. Comme indiqué ci-dessus, la principale cause était les retards de calendrier, dus à une série de faits survenus entre début 2003 et fin 2007, en raison du rejet du projet de construction d'un bâtiment DC-5 utilisable comme espace transitoire unique. Il a donc fallu deux années de discussions pendant lesquelles d'autres

options ont été évaluées, le plan final ayant été approuvé par l'Assemblée générale en décembre 2007.

41. La stratégie initiale du projet, élaborée en 2002, reposait sur la construction du UNDC-5 en vue de fournir des locaux transitoires, pour un budget de 96 millions de dollars au titre du loyer. Le bâtiment UNDC-5 devait fournir des locaux transitoires aussi bien à usage de bureaux que pour les conférences pendant la réalisation du plan-cadre d'équipement et servir par la suite de locaux à usage de bureaux loués par l'Organisation. C'était la United Nations Development Corporation (UNDC) qui avait réalisé les études techniques et établi les estimations des coûts de construction du UNDC-5. La proposition a été présentée à l'Assemblée générale, qui avait approuvé la construction du bâtiment.

42. Toutefois, début 2005, les questions politiques locales ayant changé, UNDC n'a pu obtenir l'approbation du pays hôte pour la construction du UNDC-5, comme bâtiment unique devant offrir des locaux transitoires pendant la réalisation du plan-cadre d'équipement. C'est ainsi que le Secrétaire général a présenté, dans son troisième rapport annuel (A/60/550 et Corr.1 et 2 et Add.1), une stratégie révisée et un budget révisé pour le projet. Il a recommandé de recourir à des baux commerciaux, à la construction d'un bâtiment temporaire sur la pelouse nord et à la rénovation échelonnée du bâtiment du Secrétariat. Cette approche a été dénommée stratégie IV. Dans sa résolution 60/256, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses aux fins de la construction et de l'aménagement d'un bâtiment des conférences transitoire sur la pelouse nord et pour les dépenses connexes. En juin 2006, l'Assemblée est revenue sur la question et a approuvé la stratégie IV, notamment en ce qui concerne l'échelonnement, les locaux transitoires et le coût, mais a reporté l'examen du financement du projet à la partie principale de sa soixante et unième session (résolution 60/282).

43. Le quatrième rapport annuel (A/61/549) présentait des prévisions de dépenses révisées pour la stratégie IV et une solution au problème de financement, qui avait considérablement retardé l'approbation générale du projet par l'Assemblée générale. En décembre 2006, l'Assemblée a établi le budget du plan-cadre d'équipement à 1 876,7 millions de dollars pour un projet de sept ans au cours duquel le Secrétariat serait partiellement occupé durant les rénovations (résolution 61/251).

44. Dans le cinquième rapport annuel (A/62/364 et Corr.1), présenté à l'Assemblée générale en 2007, une stratégie IV accélérée a été proposée en vue de la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment du Secrétariat en une seule phase. Cette proposition réduisait la durée du projet à cinq ans et reposait sur le recours à un plus grand nombre de locaux transitoires hors du complexe. Les prévisions de dépenses révisées s'établissaient à 2 096,3 millions de dollars, soit 219,6 millions de dollars de plus que le budget approuvé (1 876,7 millions de dollars).

45. En décembre 2007, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à prendre des dispositions pour trouver d'urgence les locaux transitoires supplémentaires nécessaires à la réalisation en une seule phase des travaux de rénovation du bâtiment du Secrétariat et a approuvé les modifications du calendrier de rénovation des bâtiments du Secrétariat, des conférences et de l'Assemblée générale, mais elle a prié le Secrétaire général de tout mettre en œuvre pour ramener le coût total du projet dans les limites du budget approuvé (résolution 62/87). La stratégie IV accélérée a été approuvée, étant entendu que le projet ne disposait pas de fonds suffisants.

46. En mars 2012, pendant la première partie de la reprise de sa soixante-sixième session, l'Assemblée générale, au paragraphe 8 de la section III de sa résolution 66/258, a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur les causes des augmentations prévues, lui a demandé instamment d'agir vigoureusement pour limiter les dépassements et l'a prié de nouveau de tout faire pour éviter les augmentations de budget en suivant des pratiques de gestion saines et de s'employer de toute urgence à faire en sorte que le projet soit achevé sans sortir des limites de l'enveloppe budgétaire qu'elle a approuvée dans sa résolution 61/251.

VII. Analyse des surcoûts et des déficits de financement

A. Contexte

47. La présente section apporte des explications sur les surcoûts enregistrés entre le moment où le neuvième rapport annuel a été établi (à partir des données de mai 2011) et le moment où des informations actualisées ont été communiquées à la Cinquième Commission pendant la première partie de la reprise de la soixante-sixième session, en mars 2012.

48. Le neuvième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement présentait le coût estimatif de l'ensemble du projet, y compris les dépenses effectives enregistrées jusqu'en mai 2011 (inclus), puisqu'il s'agissait du dernier mois complet pour lequel des informations financières étaient disponibles au moment de l'établissement du rapport. Le rapport a été présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui l'a examiné en octobre 2011. L'Assemblée générale a reporté l'examen du neuvième rapport annuel à la première partie de la reprise de sa soixante-sixième session en mars 2012.

49. Conformément à la pratique établie et aux attentes des organes intergouvernementaux, le Secrétariat a communiqué, lors de la première partie de la reprise de la session en mars 2012, le montant estimatif actualisé au mois de février 2012 des dépenses prévues pour l'ensemble du projet. Ces informations actualisées faisaient apparaître une progression du montant estimatif par rapport à celui qui avait été communiqué dans le neuvième rapport annuel.

50. Le tableau 3 ci-dessous donne les chiffres au 31 mai 2011 et au 28 février 2012 du déficit de financement prévu pour mener à bien le plan-cadre d'équipement, y compris les dépenses connexes et les dépenses afférentes à la construction d'un centre informatique auxiliaire.

Tableau 3
**Déficit de financement prévu au 31 mai 2011 et au 28 février 2012
pour mener à bien le plan-cadre d'équipement, y compris les dépenses
connexes et les dépenses afférentes à la construction d'un centre
informatique auxiliaire**

(En millions de dollars des États-Unis)

| | <i>Au 31 mai 2011</i> | <i>Au 28 février 2012</i> | <i>Écart</i> |
|--|-----------------------|---------------------------|--------------|
| Déficit prévu | 74,3 | 227,7 | 153,4 |
| Location de locaux à usage de bureaux à partir d'octobre 2012 | 42,5 | 38,0 ^a | (4,5) |
| Total partiel (déficit prévu)^b | 116,8 | 265,7 | 148,9 |
| Centre informatique auxiliaire | 20,7 | 20,7 | – |
| Dépenses connexes | 146,8 | 146,8 | – |
| Total partiel (centre informatique auxiliaire et dépenses connexes) | 167,5 | 167,5 | – |
| Total (déficit) | 284,3 | 433,2 | 148,9 |

^a Les chiffres ont été arrondis au million. Le loyer effectif ajusté est estimé à 37,8 millions de dollars.

^b Les options et les coûts relatifs aux dons ne sont pas compris.

51. Comme le montre le tableau 3 ci-dessus, dans le neuvième rapport annuel, il était estimé que le coût total du projet dépasserait de 74,3 millions de dollars le montant des crédits qui avait été approuvé, qui s'établissait à 1 876,7 millions de dollars. En y ajoutant les frais de location de locaux à usage de bureaux, le dépassement de crédits s'établissait à 116,8 millions de dollars. Le montant estimatif des dépenses supplémentaires découlant d'activités connexes et de la création d'un centre informatique auxiliaire (voir sect. VIII.B ci-dessous), qui n'étaient pas inscrites dans le cahier des charges ni dans le budget approuvé du plan-cadre d'équipement, était de 167,5 millions de dollars. Si ce montant était ajouté à celui du dépassement prévu, on arrivait à un dépassement de 284,3 millions de dollars par rapport au montant des crédits approuvé pour le plan-cadre d'équipement.

52. Des informations financières actualisées en date de février 2012 ont été communiquées à l'Assemblée générale en mars 2012. Le montant des dépenses prévues pour les frais connexes et le centre informatique auxiliaire n'a pas changé, puisque les dépenses opérationnelles du centre étaient imputées sur le budget ordinaire et sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (c'est-à-dire qu'elles n'étaient pas imputées sur le budget du plan-cadre d'équipement).

53. Cela dit, le montant des dépenses prévues concernant le projet et celui des dépenses à engager pour louer des locaux transitoires supplémentaires avaient changé. Pour ce qui est des locaux transitoires, le neuvième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement prévoyait une provision supplémentaire de 42,5 millions de dollars pour les loyers au-delà de la durée prévue des travaux au Secrétariat (septembre 2012). Comme il est expliqué au paragraphe 18 ci-dessus, l'Organisation évitera de devoir verser des pénalités d'un

montant de 4,7 millions de dollars, pour résiliation anticipée de bail, ce qui fera passer le montant des dépenses prévues de 42,5 millions à 37,8 millions de dollars.

54. Le tableau 4 ci-dessous présente le coût estimatif total du projet, tel qu'il était au 31 mai 2011 et au 28 février 2012. Comme il a été communiqué à l'Assemblée générale en mars 2012, le montant estimatif des dépenses prévues pour mener à bien le plan-cadre d'équipement a progressé de 148,9 millions de dollars.

Tableau 4
**Coût estimatif du plan-cadre d'équipement, au 31 mai 2011
et au 28 février 2012**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Au 31 mai 2011</i> | <i>Au 28 février 2012</i> | <i>Écart</i> |
|---|-----------------------|---------------------------|----------------|
| Travaux de construction | 1 006 420 | 1 120 050 | 113 630 |
| Utilisation de la provision pour imprévus au titre des travaux de construction | 41 794 | 70 977 | 29 183 |
| Honoraires et frais de gestion | 326 994 | 367 828 | 40 834 |
| Imprévus et dérive des coûts | 89 084 | 59 176 | (29 908) |
| Total partiel (rénovation) | 1 464 292 | 1 618 031 | 153 739 |
| Locaux transitoires | 267 924 | 267 614 | (310) |
| Total partiel (écart signalé à la reprise de la soixante-sixième session) (voir tableau 3) | | | 153 429 |
| Loyer à partir du 1 ^{er} octobre 2012 | 42 500 | 38 000 | (4 500) |
| Utilisation de la provision pour imprévus au titre des locaux transitoires | 24 648 | 24 648 | – |
| Bibliothèque | 2 714 | 2 714 | – |
| Salle de conférence | 150 475 | 150 475 | – |
| Utilisation de la provision pour imprévus au titre des locaux transitoires pour les conférences | 41 368 | 41 368 | – |
| Total partiel (locaux transitoires) | 529 629 | 524 819 | (4 810) |
| Total (coût du projet) | 1 993 921 | 2 142 850 | 148 929 |
| Options financées par les dons ^a | 10 500 | 10 689 | 189 |
| Total (coût du projet, dons compris) | 2 004 421 | 2 153 539 | 149 118 |
| Mesures de renforcement de la sécurité | 100 000 | 100 000 | – |
| Total (y compris mesures de renforcement de la sécurité et travaux financés par des dons) | 2 104 421 | 2 253 539 | 149 118 |

^a Comme il a été signalé à la Cinquième Commission à la reprise de la session de l'Assemblée générale en mars 2012, la part financée par les dons est passée de 10,5 à 10,7 millions de dollars. L'écart prend donc en compte le coût estimatif des options supplémentaires financées par les dons.

B. Explication du « retard » accusé dans la communication de l'information concernant les écarts constatés entre mai 2011 et février 2012

55. Au paragraphe 7 de la partie III de sa résolution 66/258, l'Assemblée générale s'est déclarée profondément préoccupée par la montée soudaine et inexplicquée du dépassement du budget du projet, qui, selon les projections, représentait 23 % du montant total du budget approuvé, et par le fait qu'elle n'avait pas été informée ni de façon transparente ni en temps voulu de l'évolution du budget, des prévisions, des risques et des dépassements prévus. Il convient de signaler que le fait de ne pas communiquer immédiatement des montants prévus mais non confirmés dans le cadre de contrats à prix maximum garanti s'explique par des considérations commerciales saines. Dans l'ensemble, les augmentations de coût issues de négociations sur le prix maximum garanti au titre du plan-cadre d'équipement ont été signalées. L'Administration a toujours pris le parti de ne communiquer les chiffres qu'une fois la procédure d'appel à la concurrence et les négociations sur le prix maximum garanti terminées afin de protéger les intérêts de l'Organisation et de bénéficier des tarifs les plus intéressants.

56. Les contrats à prix maximum garanti qui sont proposés par le bâtiment et le maître d'œuvre dépassent souvent le prix final convenu de dizaines de millions de dollars. Avant de tomber d'accord sur un contrat à prix maximum garanti, il y a des négociations intenses qui s'engagent avec le maître d'œuvre dès réception d'un devis estimatif détaillé. En ce qui concerne le bâtiment du Secrétariat, la proposition initiale pour le contrat à prix maximum garanti s'établissait à plus de 300 millions de dollars, prix qui a été négocié à la baisse par la suite pour être ramené à 259 millions de dollars, puis à 206 millions de dollars à l'issue des négociations. Pour ce qui est du bâtiment des conférences, le devis initial fourni par le maître d'œuvre s'établissait à plus de 190 millions de dollars. Bien que le projet ait pris de l'ampleur, l'ONU a réussi à négocier le montant du contrat à prix maximum garanti à 109 millions de dollars. La plupart des contrats à prix maximum garanti sont négociés de cette façon.

57. Le projet s'échelonne sur plusieurs années et un grand nombre de contrats à prix maximum garanti doivent être négociés. Le Secrétariat doit donc faire le maximum pour maintenir le caractère confidentiel des négociations afin d'obtenir la meilleure offre possible pour l'Organisation. Dans le cadre des négociations et de l'appel à la concurrence qui s'ensuit avec les sous-traitants, le marché réagit à toute information portant sur le coût estimatif du projet.

58. Au cours du premier semestre de 2010, après plusieurs attaques menées contre les locaux des Nations Unies, l'Organisation a réalisé des études qui n'étaient pas prévues sur les risques en matière de sécurité. En mai 2010, l'Administration est convenue que le complexe était extrêmement à risque. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a décidé qu'il fallait ralentir le rythme des travaux pour mener à bien les études, concevoir des concepts offrant une plus grande protection et incorporer ces nouveaux concepts dans le cahier des charges. En janvier 2011, des mesures de renforcement de la sécurité avaient été conçues pour mieux protéger l'ONU contre un effet de souffle de forte intensité et les travaux étaient en cours pour les incorporer au plan-cadre d'équipement.

59. Les travaux ayant été ralentis, l'état de l'infrastructure du bâtiment des conférences et du béton n'a pu être déterminé qu'à la fin de 2011. Bon nombre des nouvelles constatations concernant le bâtiment des conférences ont alors été intégrées au cahier des charges pour le bâtiment de l'Assemblée générale. Un montant très estimatif de ce que pourrait valoir le contrat à prix maximum garanti a été incorporé au budget du plan-cadre d'équipement fin 2011-début 2012.

60. Le rythme des travaux dans les sous-sols a également dû être ralenti pour prendre en compte les mesures de renforcement de la sécurité et apporter les changements qui s'imposaient au cahier des charges. Une évaluation en profondeur de la valeur a été effectuée pour déterminer là où des économies pouvaient être faites. Cependant, lorsque le contrat à prix maximum garanti a été conclu en janvier 2012, le montant dépassait le budget prévu.

61. Les travaux dans le bâtiment du Secrétariat progressaient très rapidement pendant cette période. Il y a également eu une progression des dépenses prévues pour cette partie du projet, mais à un niveau moindre.

C. Explication concernant les écarts constatés dans les coûts entre mai 2011 et février 2012

62. Le surcoût de 148,9 millions de dollars (voir tableau 3) enregistré entre mai 2011 et février 2012 s'explique par plusieurs facteurs, les plus importants étant les suivants :

a) **Découverte de conditions particulières sur le site qui ont entraîné un dépassement de 70 millions de dollars par rapport aux dépenses prévues.** Si les travaux ont débuté en 2010, l'état du bâtiment des conférences et des sous-sols n'a pas pu être complètement évalué avant les travaux de démolition, travaux qui ont été retardés (voir ci-dessus) pour tenir compte des problèmes de sécurité. C'est seulement après l'achèvement de cette phase à la mi-2011 que l'état du béton et l'ampleur des travaux de désamiantage à effectuer sont apparus clairement. Lorsque ces sujétions ont été incorporées au cahier des charges, le montant des prévisions de dépenses a augmenté de 24 millions de dollars pour le bâtiment des conférences, de 31 millions de dollars pour le bâtiment de l'Assemblée générale, sous réserve de la conclusion d'un accord à prix maximum garanti, et de 15 millions de dollars pour le bâtiment du Secrétariat;

b) **Complications liées aux travaux de rénovation de l'infrastructure des sous-sols dans un complexe partiellement occupé (33,8 millions de dollars).** Le budget prévisionnel présenté à l'Assemblée générale en 2006 reposait sur le fait que des sections entières des sous-sols seraient inoccupées et qu'il ne faudrait donc qu'un minimum de services d'appui. Des complications sont apparues au fur et à mesure de l'exécution du projet, puisqu'il a fallu réaliser les travaux de rénovation dans des sous-sols partiellement occupés, ce qui a entraîné une majoration de 33,8 millions de dollars du prix maximum garanti;

c) **Services de gestion du projet et de conception (38,1 millions de dollars).** Le calendrier a changé en cours de projet pour tenir compte des imprévus et des sujétions. Les services de gestion de projet et de conseil en conception ont été prolongés en fonction du nouveau calendrier. Cela a donné lieu à un surcoût de 38,1 millions de dollars;

d) **Surcoûts dans d'autres domaines (7,0 millions de dollars).** La progression du montant estimatif des dépenses prévues au titre des travaux préliminaires et de l'aménagement paysager s'explique par le fait qu'il a fallu refaire certains plans et la mise en œuvre des mesures de renforcement de la sécurité (voir ci-dessus), qui a entraîné un retard d'un an sur le calendrier.

D. Explication sur la majoration du montant estimatif des dépenses entre le moment où le budget a été approuvé en 2006 et février 2012

63. Dans son audit du plan-cadre d'équipement¹, le Bureau des services de contrôle interne a relevé que le budget pour l'ensemble des travaux avait légèrement diminué, alors que celui correspondant aux locaux transitoires avait progressé de 146 %.

64. Le tableau 5 ci-dessous présente une vue d'ensemble du coût total du projet tel qu'il était en février 2012 et la progression du coût total par rapport au budget que l'Assemblée générale avait approuvé à sa soixante et unième session. L'analyse respecte les normes du secteur, en ce qu'elle présente séparément tous les coûts relatifs aux travaux de construction, y compris les honoraires, les dépenses administratives et les imprévus, et tous les coûts relatifs aux locaux transitoires.

65. En février 2012, le montant des dépenses prévues pour l'ensemble du plan-cadre d'équipement s'établissait à 2 142,4 millions de dollars contre un montant de 1 876,7 millions de dollars prévu au budget initial, soit un dépassement de 265,7 millions de dollars ou 14,2 % (voir tableau 5 ci-dessous).

Tableau 5

Vue d'ensemble du coût estimatif du projet en février 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Description | Coût estimatif de la Stratégie IV approuvée (2006) ^a | Coût total estimatif du projet (en février 2012) ^b | (Écart) | |
|--|---|---|-----------------|-------------|
| | | | Montant | Pourcentage |
| Travaux de construction | | | | |
| Travaux de construction | 891 100 | 1 232 000 | 340 900 | 38 |
| Imprévus | 210 900 | 59 100 | (151 800) | (72) |
| Honoraires et frais de gestion | 186 900 | 323 400 | 136 500 | 73 |
| Révision prévisionnelle et dérive des coûts | 373 300 | – | (373 300) | (100) |
| Total partiel (travaux de construction) | 1 662 200 | 1 614 500 | (47 700) | (3) |
| Locaux transitoires | | | | |
| Bureaux | 129 000 | 314 200 | 185 200 | 144 |
| Bibliothèque | 19 400 | 16 900 | (2 500) | (13) |

¹ Le BSCI a audité le coût total du projet tel qu'il était en date du 31 mars 2012. Dans son rapport (A/67/330), le BSCI renvoie à l'analyse financière dont il est question au tableau 5.

| Description | Coût estimatif de la Stratégie IV approuvée (2006) ^a | Coût total estimatif du projet (en février 2012) ^b | (Écart) | |
|---|---|---|----------------|-------------|
| | | | Montant | Pourcentage |
| Salles de conférence | 66 100 | 196 800 | 130 700 | 198 |
| Total partiel (locaux transitoires) | 214 500 | 527 900 | 313 400 | 146 |
| Total (coût du projet, dons non compris) | 1 876 700 | 2 142 400 | 265 700 | 14,2 |

^a Le tableau 4 du document A/61/549 présente les options additionnelles dans une rubrique différente. Pour les besoins de la comparaison, celles-ci ont été intégrées à la rubrique « travaux de construction ».

^b L'analyse présentée dans cette colonne sert de point de départ à l'audit réalisé par le BSCI. Comme il est indiqué au paragraphe 64 ci-dessus, l'analyse respecte les normes du secteur; l'utilisation de la réserve pour imprévus est répartie entre les catégories d'une manière qui diffère de ce qui est fait ailleurs dans le présent rapport. D'autre part, le fait que les chiffres aient été arrondis dans l'analyse figurant dans le tableau 5 donne lieu à un écart de 450 000 dollars sur le coût total du projet, qui s'établit à 2 142 400 000 dollars, contre 2 142 850 000 dollars dans les tableaux 4 et 6.

66. Le tableau 5 montre que le montant des dépenses relatives aux locaux transitoires est de 313,4 millions de dollars supérieur à ce qui était prévu, soit un dépassement de 146 %, mais qu'elles ont été partiellement compensées par les économies réalisées (47,7 millions de dollars ou 3 %) au titre des travaux de construction. Ce dépassement s'explique par le fait qu'il n'a pas été possible de construire un seul et unique bâtiment servant de locaux transitoires (UNDC-5). Il a donc fallu construire le bâtiment de la pelouse nord et les dépenses pour les loyers ont augmenté considérablement, puisque l'Administration a dû trouver des locaux à usage de bureaux aux alentours du Siège de l'ONU, comme il est expliqué dans la section VI ci-dessus. Le marché locatif n'offrait que peu de marge de manœuvre ou de pouvoir de négociation, la possibilité de négocier les loyers à la baisse étant ainsi limitée.

67. Il convient de replacer les facteurs énumérés ci-dessus, qui sont à l'origine des surcoûts enregistrés dernièrement, dans un contexte plus large reprenant plusieurs objets de dépenses ayant contribué à ces surcoûts, lesquels sont présentés ci-après.

1. Locaux transitoires

68. La construction d'un seul et unique bâtiment à usage de locaux transitoires (UNDC-5) ayant été retardée, le programme relatif aux locaux transitoires a continué à prendre de l'ampleur et est à l'origine de nombreux objets de dépenses : il a été nécessaire de trouver une plus grande superficie de locaux transitoires, le bâtiment de la pelouse nord a dû être construit plus grand que prévu, des mesures de sécurité ont dû être mises en place dans les locaux transitoires et les travaux d'infrastructure dans les sous-sols sont devenus plus complexes.

69. Le bâtiment de la pelouse nord constitue le principal objet de dépenses du programme relatif aux locaux transitoires. Les problèmes de sécurité devenant de plus en plus préoccupants, le Département de la sûreté et de la sécurité et le pays hôte ont décidé que les critères de construction concernant la structure et la résistance à l'effet de souffle devaient être renforcés, et que le Bureau du Secrétaire général devait demeurer dans l'enceinte. Du fait de ces nouveaux éléments, un troisième étage a été

ajouté au bâtiment de la pelouse nord. La construction du bâtiment de la pelouse nord a dépassé toutes les prévisions en termes de taille et de complexité.

70. Les fonctionnaires devant être installés dans des locaux transitoires étaient bien plus nombreux que ce qui avait été prévu au début du projet, et les coûts afférents aux locaux transitoires ont continué à progresser bien après le lancement du plan-cadre d'équipement. Les surcoûts s'expliquent par l'augmentation des loyers; l'organisation de déménagements supplémentaires; la conception et l'aménagement de locaux transitoires; et le retour des fonctionnaires dans les locaux permanents dans la phase de réinstallation.

71. Les normes de sécurité qui étaient conçues pour de petits groupes de fonctionnaires travaillant hors du complexe ont été renforcées par le Département de la sûreté et de la sécurité pour les adapter au fait qu'un grand nombre de fonctionnaires devaient être installés hors de l'enceinte de l'ONU, à plusieurs rues de là. Il a fallu installer des appareils de sécurité supplémentaires, établir des modalités de contrôle sur place des visiteurs et des colis par le Groupe cynophile, et louer des places dans des parkings publics situés sous les bâtiments.

72. Il fallait prévoir dans les modalités des baux des locaux transitoires la possibilité qu'il y ait des retards au niveau du projet. Comme il est expliqué à la section II.C ci-dessus, dans le marché immobilier de 2007, il n'a pas été possible de trouver des baux à court terme assortis de clauses souples de résiliation pour des bâtiments pouvant accueillir plusieurs milliers de fonctionnaires.

73. Le volume des articles stockés accumulés par les départements s'est révélé beaucoup plus important que prévu. Au Siège, les places de garage qui étaient auparavant utilisées à des fins d'entreposage devant être libérées pour être utilisées comme places de parking, il a fallu louer des locaux à cet effet. La plupart des articles ont été mis dans un entrepôt en location dans le New Jersey. Des conteneurs ont également été loués et installés dans la pelouse nord.

2. Travaux de construction

Sous-sols

74. Le budget prévisionnel reposait au départ sur le fait que des sections entières des sous-sols seraient inoccupées, et qu'il ne faudrait donc qu'un minimum de services d'appui. Après avoir entamé les travaux dans les sous-sols, il est apparu nécessaire de les échelonner pour maintenir l'infrastructure desservant les sous-sols, le bâtiment de l'Assemblée générale et les bâtiments de la bibliothèque, et pour conserver un grand nombre de places de parking.

75. Le concept voulant que les travaux de construction dans les sous-sols se déroulent sur de grandes surfaces ouvertes a dû être modifié pour réaliser les travaux en plusieurs étapes, ce qui est moins efficace, chacune concernant une surface moindre. Les livraisons internes et externes devant continuer à se faire en toute sécurité pendant toute la durée des travaux, il a fallu faire des ajustements continuellement pour maintenir ce dédale de routes et faire des heures supplémentaires pour tenir les délais.

76. De nombreuses mesures ont été prises pour protéger les fonctionnaires des effets des travaux dans un espace réduit; leur coût a été élevé. Les dalles des sous-sols étaient extrêmement poreuses, puisqu'elles étaient percées de milliers de tuyaux

et de fils. Il a fallu interrompre les travaux fréquemment pour combler les trous découverts dans les dalles, car cela entravait les travaux qui se déroulaient dessous.

77. Le nettoyage des sous-sols a été plus compliqué que prévu. L'infrastructure n'était pas toujours répertoriée sur les plans. Des kilomètres de câbles électriques et téléphoniques, ainsi que de câbles de sécurité, dont beaucoup avaient été abandonnés de nombreuses années auparavant, ont dû être testés un par un pour éviter de débrancher les équipements encore en service pendant les travaux de démolition. Il aura donc fallu assurer la maintenance des nouvelles installations, des installations temporaires ainsi que des anciens systèmes jusqu'à la fermeture du bâtiment de l'Assemblée générale.

État général du site

78. Pendant les années qui se sont écoulées entre l'exercice d'évaluation de l'état du site en 2004 et le début effectif des travaux en 2010 et 2011, l'état du site s'est détérioré plus que prévu. Il a fallu prendre des mesures qui n'étaient pas dans le cahier des charges, du méthane ayant été découvert sous les dalles, les eaux souterraines étant polluées et les sols contaminés par des pesticides devant être transportés hors du site. Il a fallu effectuer des réparations sur les systèmes d'évacuation du site qui étaient détériorés et colmater les nombreuses infiltrations d'eau dans les sous-sols, l'eau pénétrant surtout par les joints de dilatation.

Fragilité du béton

79. On a découvert que les dalles en béton n'avaient pas été construites comme elles apparaissaient sur les plans originaux. Il est ressorti des tests de charge, qui n'ont pu être réalisés qu'après l'évacuation du bâtiment, que le béton ne pouvait pas être utilisé sous tension pour attacher les milliers de supports nécessaires à une infrastructure mécanique normale. Il a fallu créer des ouvertures dans le béton du périmètre pour exposer la charpente métallique, réaliser des travaux additionnels de déplombage et d'ignifugation, afin de pouvoir souder des milliers de nouveaux assemblages faits de tôles d'acier.

Pénétration des poutres

80. Pour maintenir l'infrastructure, les poutres doivent passer au travers de la charpente d'acier. Lorsque les travaux de désamiantage des plafonds ont été réalisés, on a découvert que le nombre de poutres installées comme il se devait au-dessus des plafonds était bien en deçà de ce qu'il aurait dû être. Il a donc fallu modifier la pénétration des poutres, ce qui a nécessité de retirer la chape de béton, de réaliser des travaux de déplombage et de renforcement de l'acier, et d'appliquer à nouveau le traitement ignifugeant.

Gaines, fils de cuivre et tuyaux

81. Le prix du cuivre a grimpé, passant de 1,25 dollar la livre au début de 2009 à 4,50 dollars la livre en 2011. Pour le plan-cadre d'équipement, il a fallu acheter 82 300 mètres linéaires de fils, 18 300 mètres linéaires de câbles lourds et 915 mètres de gaine électrique à paroi épaisse.

Remplacement des conduites

82. La plupart des conduites existantes au-dessus de l'Assemblée générale devaient être réutilisées; cependant, après une évaluation poussée, il a été décidé que les conduites devaient être remplacées entièrement.

Matières dangereuses

83. La quantité effective d'amiante et de matériau contaminé au plomb a dépassé de loin toutes les prévisions. Il a fallu attendre l'évacuation des bâtiments pour procéder à une évaluation sur la quantité d'amiante et la solidité des murs et des dalles de béton. Les conclusions de ces études concernant la quantité d'amiante et les défauts structurels ont été connues fin 2011. Après que les murs intérieurs ont été retirés, des matériaux contenant de l'amiante ont été découverts derrière de nombreux systèmes de murs extérieurs. Lorsque les plafonds ont été enlevés, on a découvert qu'au fil des ans, l'amiante des tuyaux s'était désagrégé, contaminant des plafonds tout entiers. Les nouveaux règlements adoptés par la ville hôte en 2010 prévoient des protocoles de désamiantage beaucoup plus stricts. Au titre du plan-cadre d'équipement, l'engagement a été pris auprès de l'Assemblée générale et des fonctionnaires de respecter les procédures les plus strictes qui soient en la matière.

84. Pour rassurer les fonctionnaires sur les travaux de désamiantage, des milliers de tests supplémentaires ont été réalisés afin de vérifier la qualité de l'air. Le nouveau règlement municipal prévoit qu'il faut maintenir un piquet d'incendie dans chaque zone de travaux pour chaque période de travail. Les dépenses engagées pour maintenir un piquet d'incendie ont été considérables. Pour respecter les normes de sécurité de la ville hôte concernant le désamiantage, les travaux ont dû être échelonnés dans chaque zone séparée, au lieu d'être réalisés en une seule fois.

3. Questions de sécurité

85. Outre les questions de sécurité dans les locaux transitoires décrites au paragraphe 71 ci-dessus, les dépenses relatives à la sécurité ont grimpé du fait des modifications apportées aux normes de sécurité et à des imprévus concernant la logistique. Le plan de sécurité du site a été adapté en permanence aux modifications apportées à la logistique, puisqu'il a fallu effectuer les travaux en tenant compte du programme de travail de l'Organisation. Les mesures d'ajustement et de réinstallation et la dotation en personnel des points de contrôle des fonctionnaires et des livraisons ont coûté plus cher que prévu. Les mesures d'adaptation des travaux et des zones de travaux visant à atténuer les bruits ont également contribué aux surcoûts. Les problèmes de sécurité devenant de plus en plus préoccupants, il a fallu installer de plus en plus de dispositifs de sécurité, dont des caméras et des systèmes de verrouillage électrique.

VIII. Coût estimatif global révisé du projet, au 31 juillet 2012**A. Coût du projet du plan-cadre d'équipement**

86. En réponse à la demande contenue dans la résolution 66/258, selon laquelle le Secrétaire général était prié de faire rapport sur les causes des augmentations

prévues, une estimation complète du coût final du projet a été effectuée. À cet effet, les examens ci-après ont été entrepris :

a) L'examen complet de tous les engagements contractés à ce jour. Cet examen tient compte de toutes les économies réalisées lors de la procédure de sélection après la signature des offres à prix maximum garanti, ainsi que des coûts de toutes les demandes de modification et des réaffectations supplémentaires au contrat qui ont été adoptées;

b) Un examen complet de tous les engagements éventuels concernant des éléments pour lesquels des offres ont été faites mais n'ont pas encore été adoptées, notamment l'examen des offres faites au regard des budgets dont il a été tenu compte dans les projections et compte tenu des conditions actuelles du marché;

c) Un examen complet de tous les éléments des projections pour lesquels aucune proposition n'a été reçue. Des estimations sont faites et constamment révisées avec les équipes techniques pour vérifier qu'elles correspondent aux dernières attentes et sont conformes au budget;

d) Un examen complet des soldes des provisions, en vue de calculer le montant des provisions dépensées et de vérifier que les provisions restantes correspondent au volume des travaux qui restent à engager.

87. Par suite de ces examens, le coût final du projet a été estimé à 2 127,8 millions de dollars au 31 juillet 2012, y compris les dons, mais sans tenir compte du réaménagement axé sur la sécurité, des dépenses connexes et du centre informatique auxiliaire. Le surcoût s'établit à 240,4 millions de dollars, soit 12,8 % du budget approuvé. Il est inférieur de 25,8 millions de dollars à l'estimation de février 2012 en raison de réductions nettes du coût du projet de 12,8 millions de dollars et des loyers de 13 millions de dollars. Le coût total estimatif du projet est présenté au tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6

Coût total estimatif du projet, y compris les options financées par des dons

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Février 2012</i> | <i>Juillet 2012</i> | <i>Écart</i> |
|--|---------------------|---------------------|-----------------|
| Travaux de construction | 1 120 050 | 1 112 568 | (7 482) |
| Utilisation de la provision pour imprévus au titre des travaux de construction | 70 977 | 82 746 | 11 769 |
| Honoraires et frais de gestion | 367 828 | 368 290 | 462 |
| Imprévus et dérive des coûts | 59 176 | 41 638 | (17 538) |
| Total partiel (travaux de construction) | 1 618 031 | 1 605 242 | (12 789) |
| Locaux transitoires | 267 614 | 267 614 | – |
| Loyers à compter du 1 ^{er} octobre 2012 | 38 000 | 25 000 | (13 000) |
| Utilisation de la provision pour imprévus au titre des locaux transitoires | 24 648 | 24 648 | – |
| Bibliothèque | 2 714 | 2 714 | – |
| Salle de conférence | 150 475 | 150 475 | – |

| | Février 2012 | Juillet 2012 | Écart |
|--|------------------------------|------------------------------|-----------------|
| Utilisation de la provision pour imprévus au titre des locaux transitoires pour les conférences | 41 368 | 41 368 | – |
| Total partiel (locaux transitoires) | 524 819 | 511 819 | (13 000) |
| Total (coût du projet) | 2 142 850 | 2 117 061 | (25 789) |
| Options financées par les dons ^a | 10 689 | 10 689 | – |
| Total (coût du projet), y compris les options financées par des dons | 2 153 539^b | 2 127 750^c | (25 789) |
| Budget approuvé du projet et dons | 1 887 389 | 1 887 389 | – |
| Écart par rapport au budget | 266 150 | 240 361 | (25 789) |
| Écart par rapport au budget (en pourcentage) | 14,1 | 12,7 | |

^a Non compris 3 millions de dollars de contributions volontaires du Gouvernement du Qatar, les options additionnelles correspondantes étant toujours en cours de détermination (voir par. 104 ci-dessous).

^b Comprend 2 142,9 millions de dollars au titre du coût total du projet et 10,7 millions de dollars au titre des contributions volontaires. Une analyse des coûts du plan-cadre d'équipement sur la base du projet approuvé de 1 876,7 millions de dollars mais sans tenir compte de la partie financée par les dons donne une augmentation de 14,2 %.

^c Comprend 2 117,1 millions de dollars au titre du coût total du projet et 10,7 millions de dollars au titre des contributions volontaires. Une analyse des coûts du plan-cadre d'équipement sur la base du projet approuvé de 1 876,7 millions de dollars mais sans tenir compte de la partie financée par les dons donne une augmentation de 12,8 %.

88. Compte tenu du projet initial et du budget approuvé, le coût estimatif final s'élève à 2 117,1 millions de dollars, ce qui représente un surcroît de 12,8 % par rapport au budget approuvé, tel qu'autorisé par l'Assemblée générale en décembre 2007.

89. Le coût estimatif des travaux de construction a été ajusté compte tenu du coût effectif contractuel des travaux ainsi que des économies qui avaient été identifiées et réalisées à la fin de juillet 2012.

90. Les rubriques Utilisation de la provision pour imprévus au titre des travaux de construction et Imprévus et dérive des coûts reflètent un transfert de coût du solde de la provision pour imprévus vers l'utilisation effective de la provision.

91. L'accroissement de 462 000 dollars enregistré à la rubrique des honoraires et frais de gestion, qui couvre le coût de l'audit technique, a été financé sur les ressources de la provision pour imprévus.

92. Le tableau 7 présente le coût estimatif des loyers des locaux transitoires supplémentaires inscrit au budget du plan-cadre d'équipement à compter d'octobre 2012. Le coût estimatif des loyers établi en mars 2012 reflète une réduction de 4,7 millions de dollars de loyer de l'immeuble de l'UNFCU, qui s'établit à 37,8 millions de dollars. Les coûts des locaux transitoires ont en outre diminué de 24,8 millions de dollars en raison d'une réduction identifiée par le Secrétariat. Comme l'a relevé le Comité des vérificateurs de comptes, le nombre effectif des membres du personnel qui ont dû être installés dans les locaux transitoires a été plus élevé que prévu en raison d'une augmentation des effectifs des fonctionnaires,

consultants et contractants. Compte tenu de l'observation du Comité, 13 millions de dollars au titre des loyers ont été imputés au compte des loyers établi au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Tableau 7

**Coût estimatif des loyers des locaux transitoires supplémentaires
à compter du 10 octobre 2012**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Immeuble</i> | <i>Expiration du bail</i> | <i>Coût estimatif dans le neuvième rapport sur l'état d'avancement du projet (A/66/527), au 31 mai 2011</i> | <i>Coûts estimatifs présentés à la reprise de la soixante-sixième session, au 28 février 2012</i> |
|--|---------------------------|---|---|
| 305 E 46 th Street (Albano) | 23 juillet 2017 | 5,0 | 5,0 |
| 380 Madison Avenue | 25 janvier 2014 | 26,2 | 26,2 |
| Immeuble de l'UNFCU, Long Island City | 30 avril 2018 | 5,7 | 0,9 |
| 730 Third Avenue (Teachers Building) | 31 décembre 2013 | 5,7 | 5,7 |
| Total | | 42,6 | 37,8 |
| Montant imputable au compte des loyers du Siège | | | (13,0) |
| Total ajusté | | | 24,8 |

B. Dépenses connexes et centre informatique auxiliaire

93. Durant la phase de construction du plan-cadre d'équipement, des augmentations temporaires des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement ont été nécessaires à l'appui des activités de construction. Ces dépenses, de même que les dépenses supplémentaires de mobilier et de matériel, n'ont pas été incluses dans le budget du plan-cadre d'équipement approuvé par l'Assemblée générale dans la résolution 61/251. Néanmoins, elles étaient indispensables pour que le plan-cadre d'équipement soit mené à bonne fin et le Secrétaire général en a fait état, depuis la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, dans les rapports annuels sur l'état d'avancement de l'exécution du projet.

94. L'Assemblée générale a approuvé chaque année les dépenses connexes dans une série de résolutions mais a décidé que, sauf indication contraire de sa part, ces dépenses seraient financées sur les ressources du budget approuvé du plan-cadre d'équipement (voir résolution 63/270, 64/228 et 65/269).

95. En ce qui concerne le centre informatique auxiliaire, l'Assemblée générale, dans ses résolutions 63/269 et 64/228, a prié le Secrétaire général de financer des dépenses représentant globalement 16,74 millions de dollars sur les ressources du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement afin que les mesures de réduction

des risques les plus fiables et les plus économiques puissent être prises lors du transfert du centre principal dans le bâtiment de la pelouse nord².

96. Le tableau 8 ci-dessous donne un aperçu général des dépenses totales et des besoins prévus en ce qui concerne les frais connexes par département ou bureau pour la durée du plan-cadre d'équipement, ainsi que les dépenses afférentes au centre informatique auxiliaire qui sont financées sur le budget du plan-cadre d'équipement. Des prévisions de dépenses détaillées au titre des frais connexes sont présentées dans l'additif du présent rapport (A/67/350/Add.1).

Tableau 8
Prévisions de dépenses au titre des frais connexes et des dépenses afférentes au centre informatique secondaire

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Département/bureau</i> | <i>2008-2011 (dépenses)</i> | <i>2012 (estimation)</i> | <i>2013 (estimation)</i> | Total (estimation) |
|---|---------------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Frais connexes | | | | |
| Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences | 2 272,9 | 665,2 | – | 2 938,1 |
| Département de l'information | 25 772,0 | 288,1 | – | 26 060,1 |
| Bureau des services centraux d'appui | 21 108,6 | 5 564,9 | 2 389,8 | 29 063,3 |
| Bureau chargé du plan-cadre d'équipement | 18 146,3 | 20 533,7 | 9 959,4 | 48 639,4 |
| Bureau de l'informatique et des communications | 2 035,4 | 631,1 | – | 2 666,5 |
| Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (Bureau de l'informatique et des communications et Bureau des services centraux d'appui) | 5 446,9 | 580,0 | 230,0 | 6 256,9 |
| Département de la sûreté et de la sécurité | 18 726,9 | 5 804,0 | 2 983,4 | 27 514,3 |
| Total, frais connexes | 93 509,0 | 34 067,0 | 15 562,6 | 143 138,6 |
| Centre informatique auxiliaire^a | | | | 15 260,1 |
| Total des frais connexes et des dépenses afférentes au Centre informatique auxiliaire | | | | 158 398,7 |

^a Un montant total de 20,7 millions de dollars a été approuvé dans le budget du plan-cadre d'équipement (voir A/66/527, tableau 5); cependant, les dépenses effectives à financer représentent seulement 15,3 millions de dollars. Ce montant représente la différence entre les dépenses afférentes au centre informatique auxiliaire, d'un montant de 19,5 millions de dollars, et le financement imputé sur les ressources du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, égal à 4,2 millions de dollars.

² Dans ses résolutions 63/269 et 64/228, l'Assemblée générale a aussi décidé qu'un montant de 2 031 860 dollars serait imputé sur les ressources qui seraient approuvées pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et que le Secrétaire général inclurait un montant de 1 254 190 dollars dans la demande de crédits destinés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et un montant de 941 640 dollars dans la demande de crédits destinés au compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

97. Le retour des occupants du bâtiment du Secrétariat s'achèvera en 2012. En 2013, les frais connexes diminueront fortement sous l'effet d'une nette réduction des activités d'appui à la rénovation des bâtiments des conférences et du bâtiment de l'Assemblée générale, activités principalement menées par le Bureau des services centraux d'appui, qui est chargé de gérer les bâtiments et participe activement aux activités de prise en charge prévues au plan-cadre d'équipement, et par le Département de la sûreté et de la sécurité, qui continuera d'assurer les services de sécurité sur les périmètres externe et interne du site de construction du complexe. La plupart des frais connexes prévus pour 2013 concernent l'achat ou la rénovation de mobilier pour le bâtiment de l'Assemblée générale, ainsi que la poursuite de la mise en service du centre audiovisuel permanent et du système de gestion des fichiers multimédias, gérés l'un et l'autre par le Bureau du plan-cadre d'équipement. Les dépenses afférentes à ces activités connexes avaient été précédemment approuvées par l'Assemblée générale mais les opérations ont été partiellement reportées à 2013, conformément à l'actuel programme des travaux de construction concernant le bâtiment des conférences et le bâtiment de l'Assemblée générale. On s'attend à ce que les dépenses globales jusqu'à la fin de 2012 s'élèvent à 127 575 900 dollars, soit un montant de 93 509 000 dollars pour la période allant de 2008 à 2011 et un montant estimé à 34 067 000 dollars pour 2012, comme indiqué au tableau 8 ci-dessus.

98. Les frais connexes estimés pour 2013 s'élèvent à 15 562 600 dollars. Sur ce montant, un total de 11 896 500 dollars concerne les activités initialement prévues pour 2012 qui ont été reportées à 2013. Par conséquent, le montant estimatif net des frais connexes supplémentaires pour 2013 est de 3 666 100 dollars. En conséquence, le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale d'approuver un montant de 3 666 100 dollars au titre des frais connexes pour 2013.

99. Le montant total estimatif des frais connexes s'élève à 143 138 600 dollars, alors qu'un montant de 146 806 000 dollars était indiqué dans le neuvième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du projet, ce qui montre bien que l'Administration tente de limiter ces frais.

100. Les dépenses engagées pour le centre informatique auxiliaire au 31 juillet 2012 s'élèvent à 19 525 600 dollars, alors qu'un montant de 20 700 000 dollars était prévu dans le neuvième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du projet. Il convient de rappeler que l'Assemblée générale a approuvé un financement d'un montant de 4 227 690 dollars sur les ressources du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. En conséquence, après déduction de ce montant (4 227 690 dollars) et des économies réalisées sur les obligations de la période antérieure (37 800 dollars), le coût restant à imputer au budget du plan-cadre d'équipement s'élève à 15 260 110 dollars (voir tableau 8 ci-dessus).

IX. État des mises en recouvrement et sources de financement

101. La principale source de financement du plan-cadre d'équipement comprend les crédits que l'Assemblée générale a ouverts pour un montant de 1 876,7 millions de dollars et un engagement de dépenses pouvant atteindre 135 millions de dollars au titre du projet et des frais connexes, conformément à la résolution 66/258.

102. La seconde source de financement est constituée des contributions volontaires des États Membres, conformément aux résolutions 57/292, 60/256 et 61/251, dans lesquelles l'Assemblée générale a encouragé le Secrétaire général à solliciter des dons pour le projet.

103. Conformément à la politique de dons qui a été portée à la connaissance des États Membres en 2009, plusieurs États Membres, à savoir l'Autriche, la Chine, le Danemark, la Fédération de Russie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse et la Turquie, ont choisi de participer au programme de dons. Des architectes désignés par les États Membres intéressés collaborent avec le Bureau du plan-cadre d'équipement en vue de proposer un plan d'aménagement d'un espace donné qui sera financé grâce à la donation de l'État Membre participant.

104. Au 31 juillet 2012, des contributions volontaires s'élevant au total à 10,7 millions de dollars, ainsi que les modifications connexes des plans d'aménagement, avaient été convenues et incorporées au projet. Un montant supplémentaire de 3 millions de dollars a été promis par le Qatar et des demandes d'aménagement connexe détaillées sont actuellement mises au point avec les architectes. Compte tenu de cet apport du Qatar, le montant total des contributions volontaires est passé de 10,5 millions de dollars, comme précédemment déclaré à l'Assemblée générale (voir A/66/527) à 13,7 millions de dollars.

105. En outre, le projet de réaménagement axé sur la sécurité est financé par une contribution de 100 millions de dollars du Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

106. La composition des contributions volontaires est présentée dans le tableau 9 ci-dessous :

Tableau 9

Engagements de contributions volontaires au plan-cadre d'équipement

(En millions de dollars des États-Unis)

| <i>Pays</i> | <i>Montant</i> |
|--------------------------------|----------------------|
| Chine | 1,0 |
| Danemark | Jusqu'à 3,0 |
| États-Unis | 100,0 |
| Fédération de Russie | Jusqu'à 2,0 |
| Norvège | 0,2 |
| Pays-Bas | Jusqu'à 3,0 |
| Qatar | 3,0 |
| Suède | 0,2 |
| Turquie | 1,3 |
| Total | Jusqu'à 113,7 |

107. Le financement sur les ressources du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix autorisé par l'Assemblée générale a été porté de 3,3 millions de dollars à 4,2 millions de dollars, conformément à la résolution 64/228 de l'Assemblée générale, cette augmentation correspondant au montant des dépenses afférentes au centre informatique auxiliaire engagées entre le 31 juillet 2011 et le 30 juin 2012.

108. Le tableau 10 présente le financement global du plan-cadre d'équipement, qui s'élève actuellement à 2 129,6 millions de dollars. Ce montant tient compte de l'autorisation faite au Secrétaire général d'engager des sommes pouvant atteindre au total 135 millions de dollars, approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/258.

Tableau 10
Financement du plan-cadre d'équipement, au 31 juillet 2012

(En millions de dollars des États-Unis)

| | <i>Ouverture de crédits et autres sources de financement</i> | <i>Références</i> |
|--|--|---|
| Total des ouvertures de crédits de 2004 à 2011 | 1 876,7 | Résolutions 57/292, 59/295, 60/248, 60/256, 60/282, 61/251, 62/87, 64/228 |
| Autorisation d'engagement de dépenses | 135,0 | Résolution 66/258 (autorisation d'engagement de dépenses au titre du projet et des dépenses connexes) |
| Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix | 4,2 | Résolutions 63/269 et 64/228 |
| Contributions volontaires | 13,7 | |
| Financement du réaménagement axé sur la sécurité | 100,0 | |
| Total | 2 129,6 | |

109. Au paragraphe 14 de sa résolution 61/251, l'Assemblée générale a décidé de prévoir deux formules distinctes pour la mise en recouvrement des dépenses relatives au plan-cadre d'équipement et leur règlement par les États. Au 31 mai 2012, 12 États Membres avaient choisi le règlement en un seul versement et 180 le règlement de quotes-parts égales étalé sur cinq ans. Des demandes de paiement ont été adressées aux États Membres pour le montant total de 1 876,7 millions de dollars que l'Assemblée générale a approuvé au titre de l'exécution du projet.

110. Au 31 juillet 2012, le montant restant impayé des contributions mises en recouvrement au titre du plan-cadre d'équipement pour l'année 2011 et les périodes antérieures s'élevait à 6,1 millions de dollars. Le montant des contributions volontaires non réglées s'élève à 3,5 millions de dollars.

X. Revenus financiers et réserve opérationnelle

111. Le montant total des intérêts produits par le solde des fonds du plan-cadre d'équipement au 31 juillet 2012 atteignait 109,4 millions de dollars, soit 5,3 millions de dollars de plus que le montant dont faisait état le neuvième rapport annuel (A/66/527). La réserve opérationnelle s'élève toujours à 45,0 millions de dollars. Un solde résiduel de 8 335 dollars n'a pas encore été reçu.

112. Compte tenu du solde actuel des liquidités du fonds du plan-cadre d'équipement et du rendement annuel de l'actif, qui devrait être de 0,4 %, on estime

que le solde disponible pourrait produire jusqu'à 5 millions de dollars d'ici l'achèvement du projet.

XI. Dépenses consacrées au projet et ressources nécessaires pour la durée restante du projet

113. Au 31 juillet 2012, les dépenses déjà engagées au titre du projet ainsi que le montant des loyers que l'ONU s'est mise dans l'obligation de payer jusqu'à la fin 2012 représentaient en tout quelque 1 792,4 millions de dollars, soit 95,5 % du budget approuvé. Le montant total des dépenses, en ce compris les dépenses connexes et le coût du centre informatique auxiliaire calculés sur la même période, atteignait 1 913,4 millions de dollars (voir tableau 11 *infra*).

114. Le coût d'achèvement du projet a été réduit de 25,8 millions de dollars et ramené à 2 127,8 millions de dollars, comme indiqué dans la section VIII.A. Les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses connexes ont été revues à la baisse, comme expliqué dans la section VIII.B, et s'établissent sur la base des dernières estimations à 143,1 millions de dollars (voir tableau 8).

115. Les tableaux 11 et 12 ci-après donnent un état récapitulatif du montant total des dépenses et des ressources supplémentaires à prévoir.

Tableau 11

Montant total des dépenses consacrées au plan-cadre d'équipement pour la période 2002-2011, au 31 juillet 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Description | Dépenses | | | | | | Montant total pour la période prenant fin en décembre 2011 |
|--|------------------------------|----------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|--|
| | 2001 et exercices antérieurs | 2002-2003 | 2004-2005 | 2006-2007 | 2008-2009 | 2010-2011 | |
| Projet de plan-cadre d'équipement | | | | | | | |
| Services contractuels de conception | – | 612,1 | 12 298,0 | 35 751,7 | 62 246,9 | 35 615,3 | 146 524,0 |
| Frais engagés au titre du personnel du Bureau du plan-cadre d'équipement | – | 1 611,1 | 3 179,2 | 3 908,3 | 5 967,6 | 6 520,7 | 21 186,9 |
| Frais engagés au titre du personnel d'appui | – | 180,6 | 1 167,6 | 1 545,2 | 3 333,9 | 3 943,3 | 10 170,6 |
| Frais de fonctionnement et dépenses diverses | – | 556,0 | 1 067,4 | 1 321,1 | 4 398,9 | 1 738,0 | 9 081,4 |
| Gestion du programme et autres consultants | – | 245,7 | 3 131,4 | 8 642,2 | 18 158,7 | 2 321,0 | 32 499,0 |
| Études techniques et travaux | – | – | – | 7 022,0 | 362 416,8 | 531 777,2 | 901 216,0 |
| Locaux transitoires (y compris les loyers y afférents) | – | – | 506,3 | 24 729,2 | 356 928,9 | 119 342,5 | 501 506,9 |
| Total partiel | – | 3 205,5 | 21 349,9 | 82 919,7 | 813 451,7 | 701 258,0 | 1 622 184,8 |

| Description | Dépenses | | | | | | Montant total pour la période prenant fin en décembre 2011 |
|--|------------------------------|----------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|--|
| | 2001 et exercices antérieurs | 2002-2003 | 2004-2005 | 2006-2007 | 2008-2009 | 2010-2011 | |
| Ajustements sur périodes antérieures | 6 881,0 | 1 100,5 | – | – | – | – | 7 981,5 |
| Montant corrigé des dépenses consacrées au projet | 6 881,0 | 4 306,0 | 21 349,9 | 82 919,7 | 813 451,7 | 701 258,0 | 1 630 166,3 |
| Économies réalisées au titre d'engagements de périodes antérieures | – | – | (19,0) | (1 522,0) | (3 493,0) | (19 723,0) | (24 757,0) |
| Montant total des dépenses consacrées au projet de plan-cadre d'équipement | 6 881,0 | 4 306,0 | 21 330,9 | 81 397,7 | 809 958,7 | 681 535,0 | 1 605 409,3 |
| Frais connexes | | | | | 18 373,2 | 75 135,8 | 93 509,0 |
| Ajustements sur exercices antérieurs, y compris les économies réalisées au titre d'engagements | | | | | 158,4 | 611,5 | 769,9 |
| Montant total des frais connexes | | | | | 18 531,6 | 75 747,3 | 94 278,9 |
| Centre informatique auxiliaire | | | | | 5 144,0 | 13 440,0 | 18 584,0 |
| Économies réalisées au titre d'engagements de périodes antérieures | | | | | – | (4,0) | (4,0) |
| Dépenses afférentes au financement du compte d'appui | | | | | – | – | |
| Montant total des dépenses consacrées au centre informatique auxiliaire | | | | | 5 144,0 | 13 436,0 | 18 580,0 |
| Total général | 6 881,0 | 4 306,0 | 21 330,9 | 81 397,7 | 833 634,3 | 770 718,3 | 1 718 268,2 |

Tableau 12

Montant total des dépenses consacrées au plan-cadre d'équipement et ressources à prévoir jusqu'à l'achèvement du projet pour la période 2012-2014, au 31 juillet 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Description | Dépenses | | Ressources supplémentaires à prévoir | | | Total |
|--|----------------------|---|--------------------------------------|---------|---------|-----------|
| | Janvier-juillet 2012 | Montant total pour la période prenant fin au 31/07/2012 | Août-décembre 2012 | 2013 | 2014 | |
| Projet de plan-cadre d'équipement | | | | | | |
| Services contractuels de conception | 7 748,5 | 154 272,5 | 4 894,2 | 5 000,0 | – | 164 166,7 |
| Frais engagés au titre du personnel du Bureau du plan-cadre d'équipement | 2 037,1 | 23 224,0 | 1 386,5 | 2 662,0 | 1 386,5 | 28 659,0 |
| Frais engagés au titre du personnel d'appui | 983,7 | 11 154,3 | 622,9 | 1 996,0 | 622,9 | 14 396,1 |

| Description | Dépenses | | Ressources supplémentaires à prévoir | | | Total |
|--|-------------------------|---|--------------------------------------|------------------|-----------------|--------------------|
| | Janvier-juillet 2012 | Montant total pour la période prenant fin au 31/07/2012 | Août-décembre 2012 | 2013 | 2014 | |
| Frais de fonctionnement et dépenses diverses | 1 211,0 | 10 292,4 | 277,8 | 208,2 | 104,2 | 10 882,6 |
| Gestion du programme et autres consultants | 10 751,7 | 43 250,7 | – | 15 000,0 | – | 58 250,7 |
| Études techniques et travaux | 167 546,6 | 1 068 762,6 | 104 767,5 | 189 323,1 | 11 866,7 | 1 374 719,9 |
| Locaux transitoires (y compris les loyers y afférents) | 37 116,3 | 538 623,2 | – | 23 789,7 | 1 155,6 | 563 568,5 |
| Total partiel | 227 394,9 | 1 849 579,7 | 111 948,9 | 237 979,0 | 15 135,9 | 2 214 643,5 |
| Ajustements sur périodes antérieures | – | 7 981,5 | – | – | – | 7 981,5 |
| Montant corrigé des dépenses consacrées au projet | 227 394,9 | 1 857 561,2 | 111 948,9 | 237 979,0 | 15 135,9 | 2 222 625,0 |
| Économies réalisées au titre d'engagements de périodes antérieures | (40 416,9) | (65 173,9) | (29 000,0) | (701,1) | – | (94 875,0) |
| Montant total des dépenses consacrées au projet de plan-cadre d'équipement | 186 978,0 | 1 792 387,3 | 82 948,9 | 237 277,9 | 15 135,9 | 2 127 750,0 |
| Frais connexes | 7 914,8 | 101 423,8 | 26 152,2 | 15 562,6 | – | 143 138,6 |
| Ajustements sur périodes antérieures, y compris les économies réalisées au titre d'engagements | (620,3) | 149,6 | – | – | – | 149,6 |
| Montant total des frais connexes | 7 294,5 | 101 573,4 | 26 152,2 | 15 562,6 | – | 143 288,2 |
| Centre informatique auxiliaire | 941,6 | 19 525,6 | – | – | – | 19 525,6 |
| Économies réalisées au titre d'engagements de périodes antérieures | (33,8) | (37,8) | – | – | – | (37,8) |
| Dépenses afférentes au financement du compte d'appui | – | – | – | – | – | (4 227,7) |
| Montant total des dépenses consacrées au centre informatique auxiliaire | 907,8 | 19 487,8 | – | – | – | 15 260,1 |
| Total général | 195 180,3 | 1 913 448,5 | 109 101,1 | 252 840,5 | 15 135,9 | 2 286 298,3 |

116. Le tableau 13 récapitule, à titre d'information, les ressources supplémentaires à prévoir pour la durée restante du plan-cadre d'équipement. On notera que le centre informatique auxiliaire ne fait l'objet d'aucune demande de financement supplémentaire.

Tableau 13
**État récapitulatif des ressources à prévoir pour la période
 comprise entre août 2012 et 2014, au 31 juillet 2012**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Description</i> | <i>Besoins restant à couvrir pour 2012</i> | <i>2013</i> | <i>2014</i> | Total |
|--------------------|--|------------------|-----------------|------------------|
| Coûts du projet | 82 948,9 ^a | 237 277,9 | 15 135,9 | 335 362,7 |
| Dépenses connexes | 26 152,2 ^b | 15 562,6 | – | 41 714,8 |
| Total | 109 101,1 | 252 840,5 | 15 135,9 | 377 077,5 |

^a Août-décembre 2012.

^b Juin-décembre 2012.

XII. Mesures d'économie et propositions de financement

117. Dans sa résolution 66/258, partie III, paragraphe 9, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-septième session des moyens concrets qui permettraient de réduire ou de contrebalancer le montant global des dépenses prévues et de financer les engagements de dépenses tout en restant dans les limites du budget et des spécifications approuvées pour le projet. La présente section expose les propositions du Secrétaire général en la matière.

118. En réponse à la demande de l'Assemblée générale tendant à ce que le projet soit mené à bien dans les limites du budget, le Secrétaire général propose des solutions qui permettraient de réduire les coûts à hauteur de 81 millions de dollars. Sous réserve que l'Assemblée générale approuve les moyens proposés pour réduire les coûts du projet, les ressources à prévoir pour financer le montant estimé des dépenses consacrées au projet n'exigeraient pas de faire appel à des contributions supplémentaires pour le plan-cadre d'équipement en plus des intérêts financiers et de la réserve opérationnelle. Ces propositions sont récapitulées dans le tableau 14.

Tableau 14

Déficit de trésorerie et mesures d'économie concernant le projet de plan-cadre d'équipement, et propositions de financement

(En millions de dollars des États-Unis)

| <i>Description</i> | <i>Déficit de trésorerie du projet</i> | <i>Dépenses connexes</i> | <i>Centre informatique auxiliaire</i> | Total |
|---|--|------------------------------|---|--------------|
| Déficit de trésorerie du projet | 215,6 | – | – | 215,6 |
| Location de locaux à usage de bureaux à compter d'octobre 2012 ^a | 24,8 | – | – | 24,8 |
| Montant du déficit de trésorerie pour le plan-cadre d'équipement^b | 240,4 | – | – | 240,4 |
| Dépenses connexes | – | 143,1 | – | 143,1 |
| Centre informatique auxiliaire | – | – | 19,5 | 19,5 |

| <i>Description</i> | <i>Déficit de trésorerie du projet</i> | <i>Dépenses connexes</i> | <i>Centre informatique auxiliaire</i> | Total |
|---|--|------------------------------|---|---------------|
| Fonds reçus du compte d'appui | | | (4,2) | (4,2) |
| Montant total du déficit de trésorerie pour le plan-cadre d'équipement | 240,4 | 143,1 | 15,3 | 398,8 |
| Propositions visant à réduire le déficit de trésorerie | | | | |
| Mesures d'économie proposées | | | | |
| Report du démontage du bâtiment temporaire de la pelouse nord et de l'aménagement paysager définitif de cette dernière | (2,0) | | | |
| Report de la remise en état du mobilier fixe de la salle de conférence n° 4 | (1,0) | | | |
| Réduction <i>a minima</i> du budget prévu pour l'aménagement paysager | (7,0) | | | |
| Remise en état de divers matériels et équipements de sécurité, en lieu et place de l'achat de matériel neuf | (0,6) | | | |
| Prise en charge par les commerçants des coûts de rénovation et d'équipement du Café viennois, du Buffet des visiteurs, de l'Ex-Press Bar, de la boutique de cadeaux et de la librairie | (1,0) | | | |
| Financement par le Département de la sûreté et de la sécurité, au moyen de crédits déjà ouverts, des coûts générés par le contrôle du courrier | (0,2) | | | |
| Financement par le Service de la gestion des installations, au moyen de crédits déjà ouverts, des réinstallations encore à effectuer dans les sous-sols, de la signalisation pour les postes de travail des fonctionnaires restants, de la signalisation générale, des parkings et de la première année du contrat d'entretien des ascenseurs | (2,3) | | | |
| Autres mesures d'économie en discussion pour le plan-cadre d'équipement | (1,9) | | | |
| Montant total des économies proposées | (16,0) | | | (16,0) |
| Maintien de la suspension des travaux de rénovation des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe Sud | (65,0) | | | (65,0) |
| Montant total des économies proposées et de la suspension des travaux de rénovation | (81,0) | | | (81,0) |
| Montant total du déficit de trésorerie ainsi proposé pour le plan-cadre d'équipement | 159,4 | 143,1 | 15,3 | 317,8 |
| Propositions de financement | | | | |
| Imputation au compte d'appui des intérêts financiers cumulés et de la réserve opérationnelle | (154,4) | | | (154,4) |
| Imputation au compte d'appui des intérêts financiers futurs prévisionnels | (5,0) | | | (5,0) |
| Déficit de trésorerie résiduel | – | 143,1 | 15,3 | 158,4 |

^a Prière de se référer au tableau 7.

^b Prière de se référer au tableau 6.

Projet de plan-cadre d'équipement

119. Il est proposé de réaliser des économies supplémentaires à hauteur de 16 millions de dollars (voir le tableau 14). Aux termes d'une décision que pourrait prendre l'Assemblée générale concernant la cession ultérieure du bâtiment de la

pelouse nord, toutes les dépenses de fonctionnement qu'entraînerait à l'avenir l'entretien de ce bâtiment pourrait être examinées dans le cadre du budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2014-2015. Selon les premières estimations du Bureau des services centraux d'appui, les dépenses de fonctionnement pourraient s'élever à quelque 0,5 million de dollars par an selon le niveau d'occupation du bâtiment.

120. Il est également proposé de laisser les travaux de conception et de rénovation de la Bibliothèque et de l'annexe sud en suspens, dans l'attente d'une solution aux problèmes posés par la nécessité de renforcer la sécurité, comme expliqué aux paragraphes 37 et 38 *supra*. Il en résulterait une baisse des coûts du projet de plan-cadre d'équipement de l'ordre de 65 millions de dollars.

121. Il est par ailleurs proposé d'imputer les intérêts financiers et la réserve opérationnelle au solde actuel des liquidités, à hauteur de 154,4 millions de dollars. Il en irait de même pour les intérêts financiers à venir, estimés à 5 millions de dollars.

Dépenses connexes et centre informatique auxiliaire

122. Ainsi qu'il ressort du tableau 14 ci-dessus, le montant cumulé des ressources à prévoir pour couvrir les dépenses connexes jusqu'à la fin 2013 s'élève, selon les estimations, à 143,1 millions de dollars. Quant au coût du centre informatique auxiliaire, il s'établira, après déduction des ressources prélevées au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, à 15,3 millions de dollars.

123. Aucun effort ne sera ménagé pour financer ces activités au moyen des crédits existants. Cela étant, compte tenu de l'état d'avancement du projet et de l'importance des montants engagés et des ressources nécessaires, il est peu probable que cet objectif puisse être atteint sans sortir des limites budgétaires. Le Secrétaire général recommande à l'Assemblée générale de se prononcer sur le financement de ces dépenses à sa soixante-huitième session, lorsque les dépenses finales seront connues avec certitude.

XIII. Récapitulatif des recommandations et décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

A. Recommandations relatives à l'autorisation d'engagement et aux besoins de financement

124. À la première partie de la reprise de sa soixante-sixième session en mars 2012, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des sommes pouvant atteindre au total 135 millions de dollars pour l'exercice 2012 (voir section IX *supra*). À l'époque, les besoins de financement étaient estimés à 260,9 millions de dollars pour 2013 et à 20,3 millions de dollars pour 2014. Comme le montre le tableau 13 présenté plus haut, ces besoins ont été ramenés à 252,8 millions de dollars pour 2013 et à 15,1 millions de dollars pour 2014. Ils pourraient toutefois être encore sensiblement réduits si l'Assemblée générale devait entériner les propositions qui se trouvent résumées dans la section XII ci-dessus. Sous réserve de cette approbation, les mesures envisagées contiendraient les besoins futurs de financement dans les limites indiquées dans le tableau 15 ci-après.

Tableau 15
**Récapitulatif des ressources à prévoir pour la période comprise
entre le mois d'août 2012 et 2014, corrigés à la lumière
des propositions du Secrétaire général**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Description | <i>Ressources supplémentaires à prévoir pour 2012</i> | 2013 | 2014 | Total |
|---|---|------------------|-----------------|--------------------|
| Coût du projet | 82 948,9 ^a | 237 277,9 | 15 135,9 | 335 362,7 |
| Dépenses connexes | 26 152,2 ^b | 15 562,6 | – | 41 714,8 |
| Montant total des ressources à prévoir | 109 101,1 | 252 840,5 | 15 135,9 | 377 077,5 |
| Autorisation d'engagement dont dispose le Secrétaire général jusqu'à la fin de l'exercice 2012 ^c | (113 168,2) | – | – | (113 168,2) |
| Propositions d'économies présentées dans le tableau 14 | – | (81 000,0) | – | (81 000,0) |
| Autorisation d'engagement de dépenses inutilisée/montant net des ressources à prévoir | (4 067,4) | 171 840,5 | 15 135,9 | 182 909,3 |
| Report sur 2013 de l'autorisation d'engagement de dépenses accordée pour 2012 | | (4 067,4) | | |
| Montant corrigé des ressources à prévoir | – | 167 773,4 | 15 135,9 | 182 909,3 |

^a Août-décembre 2012.

^b Juin-décembre 2012.

^c L'autorisation d'engagement de dépenses dont dispose le Secrétaire général jusqu'à la fin de l'exercice 2012, à hauteur de 113 168 200 dollars, représente le solde approuvé (135 000 000 dollars), diminué du solde utilisé de 21 831 800 dollars, qui se décompose comme suit :

| | |
|--|---------------|
| Montant total des dépenses pour la période prenant fin au 31 juillet 2012 (voir tableau 12 <i>supra</i>) | 1 913 448,5 |
| Moins le budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement. | (1 876 700,0) |
| Moins les contributions volontaires des États membres | (10 689,0) |
| Moins la contribution du compte d'appui au coût du centre informatique auxiliaire. | (4 227,7) |
| Solde utilisé | 21 831,8 |

125. Le Secrétaire général recommande de proroger en 2013 l'autorisation d'engagement de dépenses qui lui a été accordée pour 2012 à hauteur d'un montant estimé à 4 067 400 dollars, et de lui donner l'autorisation d'engager des dépenses supplémentaires en 2013 à hauteur de 167 773 400 dollars. Il recommande également de porter à 302 773 400 dollars le montant total de l'autorisation d'engagement de dépenses dont il dispose. Ce faisant, la décision relative au financement du projet pour 2014 et aux moyens de couvrir les dépenses connexes

ainsi que les coûts liés au centre informatique auxiliaire pourra être reportée à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, lorsque le montant total de ces coûts et dépenses sera connu.

126. Le Secrétaire général prie l'Assemblée générale d'autoriser l'imputation des intérêts financiers cumulés (109,4 millions de dollars) et de la réserve opérationnelle (45 millions de dollars) au solde actuel des liquidités. Il est en outre demandé à l'Assemblée générale que les intérêts financiers à venir, actuellement estimés à 5 millions de dollars, puissent être imputés à ce même solde, ce qui laisserait un volant de liquidités suffisant pour couvrir les nouveaux besoins de financement sans entraver l'exécution du projet.

127. Il sera fait rapport à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, en 2013, du montant définitif des ressources à prévoir pour les dépenses connexes et le centre informatique auxiliaire pour 2012 et 2013, ainsi que du montant total des dépenses pour la période comprise entre 2008 et 2011. Ces informations figureront dans un additif au onzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement et seront assorties de propositions relatives au financement du montant total des ressources à prévoir pour les dépenses connexes et le centre informatique auxiliaire. Il est proposé à l'Assemblée générale de se prononcer sur le financement de ces coûts lors de l'examen du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

B. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

128. Le Secrétaire général recommande à l'Assemblée générale :

a) **De prendre note de progrès réalisés depuis la publication du neuvième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement;**

b) **De prier le Secrétaire général de continuer à faire rapport de l'état d'avancement du projet, du calendrier des travaux, du coût total prévisionnel d'achèvement du projet, ainsi que de l'état des contributions, des intérêts financiers et de la réserve opérationnelle;**

c) **D'approuver les propositions d'économies et de financement présentées plus haut dans la section XII, notamment celle consistant à imputer les intérêts financiers et la réserve opérationnelle au solde actuel des liquidités;**

d) **D'approuver la prorogation sur 2013 de l'autorisation d'engagement de dépenses accordée pour 2012;**

e) **D'approuver l'autorisation d'engager des dépenses supplémentaires pour les activités du projet en 2013, à hauteur de 167 773 400 dollars;**

f) **De prendre note des besoins de financement pour le projet en 2014, à savoir 15 135 900 dollars;**

g) **De noter le montant global des dépenses connexes générées par le plan-cadre d'équipement sur la période comprise entre 2008 et 2013, qui s'établit à 143 138 600 dollars;**

h) De noter que les dépenses connexes pour l'exercice 2013 s'élèvent à 15 562 600 dollars et se décomposent comme suit :

i) 2 389 800 dollars pour le Bureau des services centraux d'appui;

ii) 9 959 400 dollars pour le Bureau du plan-cadre d'équipement;

iii) 230 000 dollars pour les travaux de construction, de transformation et d'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien à effectuer au Siège;

iv) 2 983 400 dollars pour le Département de la sûreté et de la sécurité;

i) D'approuver un montant net de 3 666 100 dollars au titre des dépenses connexes pour 2013, déduction faite du solde non utilisé estimé à 11 896 500 dollars pour la période comprise entre 2008 et 2012;

j) De demander au Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixante-huitième session du montant définitif des ressources que représentent les dépenses connexes pour la période comprise entre 2008 et 2013.
